

# JOURNAL HELVETIQUE O U RECUEIL

DE PIÈCES FUGITIVES DE  
LITTÉRATURE CHOISIE;

DE POÉSIE ; DE TRAITES  
*d'Histoire , ancienne & moderne ; de Découvertes des Sciences & des Arts ; de Nouvelles de la République des Lettres ; & de diverses autres Particularités intéressantes & curieuses, tant de Suisse , que des Pais Etrangers.*

DEDIE' AU ROI.

J U I N 1 7 4 3.



À NEUCHÂTEL.

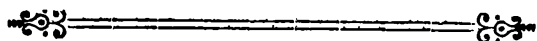
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES 1743.





JOURNAL  
HELVETIQUE,  
DEDIE AU ROI.

J U I N 1 7 4 3.



III. LETTRE

A M. ALTMAN, Professeur en Grec & en  
Morale dans l'Académie de BERNE, sur  
le Culte des Dieux Etrangers à Rome.

R O M E delivrée de la tyrannie & rendue  
à elle même, changea-t-elle d'idées  
sur le chapitre des Dieux Etrangers, ou  
des nouveaux Cultes? Les bannit elle pour  
jamais avec les Tarquins? N'y fut il plus  
permis de rendre, au moins en particulier,  
aucun Culte aux Divinités, qui n'avoient  
pas été reconûes par le Senat, come devant  
être honorées d'un Culte public?

Aucun Auteur, qui me soit connu, n'a

encore discuté ces questions-là avec une exactitude qui me dispense de le faire. Les Passages de Dénis d'Halicarnasse & de Festus que j'ai rapportés dans ma *Cinquième Lettre* \*, sont si précis sur la liberté du Culte particulier, par rapport aux Siècles où ces Auteurs écrivoient, que je me contenterois de renvoyer à leur témoignage, n'étoit qu'on pourroit penser que peut-être y eut-il à cet égard des variations dans les idées & les maximes des Romains, depuis le milieu du troisième Siècle de Rome, jusqu'au huitième. Pour prévenir cette objection, & doner en même tems une Histoire suivie, & aussi complète que les Mémoires, qui se recueillent dans les Ecrits des Anciens, pourront y fournir, je vais rapporter, en suivant l'ordre des tems, ce que j'ai observé sur ce sujet.

Entre les changemens dans l'Etat de Rome qui se firent d'abord après la proscription des Tarquins, j'en trouve fort peu qui interessassent la Religion ou les Cerémonies, & je n'en vois aucun, qui privat entièrement quelque Divinité des honneurs qu'on lui rendoit auparavant par un Culte Public ou particulier.

Je dis qu'il ne s'y fit point de changement qui privat *entièrement* quelque Divinité de ces honneurs ; car la réforme que fit Ju-

\* Journal Helv, Septemb. 1742. p. 13.

Junius Brutus dès qu'il fut revêtu du Consulat, dans le Culte des Lares & de Mania <sup>a</sup>, n'en retrancha que les Sacrifices d'Enfans que Tarquin avoit rétablis, & auxquels Brutus ordonna qu'on substituerait des têtes d'Ail & de Pavots, suivant l'usage ancien, dont apparemment on étoit redevable à Hercule, aussi bien que de l'abolition des Sacrifices humains, que les Pelasges avoient apportés dans le *Latium*. C'est à cette ordonnance du premier Consul que je raporte ce que dit Denis d'Halicarnasse <sup>b</sup>, que l'usage des Sacrifices où tous ceux d'une même Tribu ou d'un même Canton avoient coutume de se trouver, fut rétabli tant à la Ville qu'à la Campagne, par ce Libérateur de Rome. Car ces Sacrifices, institués, comme nous l'avons vû, par Servius Tullius, en ordonnant la célébration de la Fête des *Compitalès*, se faisoient aux Dieux Lares. Il étoit fort naturel que le barbare sacrifice des Jeunes Enfans, que Tarquin voulut qu'on recommençât à offrir à ces mêmes Dieux, fit abandonner cette Fête devenue si cruelle pour les Parens. Mais comme les vûes politiques qu'avoit eues Servius en l'instituant, savoir, de conoitre par ce moyen le nombre de ses sujets, & l'état de chaque famille <sup>c</sup>, n'étoient pas moins u-

L l 3

tiies

<sup>a</sup> Matrob. Saturn. Lib. 1. Cap. VII.

<sup>b</sup> Lib. V. Cap. II.

<sup>c</sup> Voy. Denis d'Hal. Lib. IV. p. 220.

tiles au Gouvernement Républicain qu'au Monarchique, Brutus ne négligea point l'avantage qu'on en pouvoit retirer, & rétablit pour cela ces Fêtes annuelles.

Le seul établissement, qui concernât les Cérémonies, auquel la révolution donna lieu, fut la création d'un *Roi Sacrificateur* (Rex Sacrificulus). Dénis d'Halicarnasse<sup>a</sup> pensoit, qu'on voulut par là éterniser la mémoire des avantages dont la République étoit redevable à ceux qui avoient régné avant Tarquin. Mais Tite-Live en rend une autre raison plus probable: Les Rois présidoient à certains Sacrifices: N'y ayant plus de Rois pour faire cette fonction, le Peuple auroit pû croire que ces actes religieux seroient sans efficacité, ou contre les règles: On ne vouloit cependant pas les abolir: il falloit donc donner au moins le Nom de *Roi* au Pontife qui y présideroit, de peur qu'il ne se trouvât encore quelque circonstance qui put faire désirer un Roi. *Quia quædam publica sacra per ipsos reges factitata erant, necubi regum desiderium esset, Regem sacrificulum creant.* Peut être aussi que ces Historiens cherchoient dans la prudence des Romains ce qu'ils ne devoient qu'à l'attachement à leurs anciens usages empruntés des Grecs par leurs Pères. Il y a eu pendant long-

<sup>a</sup> Lib. V. Cap. 1.

long-tems des Rois Sacrificateurs dans les Villes de la Grèce. Voï. *Casaub. in Suet. Aug. Cap, 31.* Mais quelle que fut la raison de cette institution à Rome, elle n'en touchera pas d'avantage nôtre sujet.

On ne rencontre non plus dès lors jusqu'à la Promulgation des Loix des Douze Tables, ni Evénement, ni Ordonnance du Sénat, qui marque de l'éloignement pour les Dieux Etrangers, ou pour les nouveaux Cultes. Plusieurs Temples élevés à des Divinités, qui ne paroissent pas jusques là entre les Dieux de Rome, come *Libera & Castor*, sont autant de preuves que les Loix permettoient de leur rendre des hommages publics pendant les soixante premières années de la République.

Le peu de Fragmens des Loix des Douze Tables qu'on a pû rassembler, ne nous donnent aucune lumière sur ce qu'elles contenoient par raport à la Religion. On ne sauroit néanmoins douter qu'il n'y en eut plusieurs sur ce sujet; & il est très probable, come *Gravina* le pensoit <sup>a</sup>, qu'elles étoient tirées des Loix de Numa. Or nous avons vû que ce Prince n'avoit rien changé à celles de Romulus à cet égard, & qu'il laissa aux Romains, par raport au Culte, la liberté dont ils jouissoient sous son

L 1 4

Pré-

<sup>a</sup> De Jur. Nat. Gent. VXII. Tab. parag. LXXII.

Prédécesseur. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le Culte particulier, ou la Religion Domestique, demeura autorisée par ces Loix. L'influence que l'obligation de conserver ce Culte dans les Familles avoit d'empêcher les Mariages entre les Patriciens & les Plébeïens, parce que, par le Mariage, les Femmes participoient au Culte de la Famille dans laquelle elles entroient, & que les Plébeïens ne pouvoient avoir part à celui des Patriciens<sup>a</sup>; cette influence, dis je, suffisoit pour faire conserver cette ancienne règle, propre à perpétuer la séparation de ces deux Ordres, dont l'orgueil & l'ambition avoient donné l'idée. Tant que cette Liberté subsistoit, elle ouvroit la porte à toutes les nouveautés que l'imagination des Particuliers pouvoit introduire, soit par rapport aux Divinités mêmes, puis qu'ils étoient maîtres de déifier qui bon leur sembloit pour leur usage; soit par rapport au Culte, qu'ils pouvoient varier à leur fantaisie; pourvû qu'ils n'y missent rien de contraire aux Loix Publiques.

Le premier Décret qui manifeste des craintes dans le Senat contre les Dieux Etrangers, & les Cultes nouveaux, se rendit l'An CCCXXV. de Rome<sup>b</sup>.

Une

<sup>a</sup> Id. ibid.

<sup>b</sup> Dion. in Fast. Cons.



Une secheresse extraordinaire causa des maladies dans les Bêtes qui passèrent aux Homes. Les Corps ne furent pas les seuls infectés. Des superstitions, la plupart nouvelles & étrangères, & des prédictions dont les fourbes tiroient bon parti, frappèrent si fort les Esprits, que dans toutes les Rues & les Chapelles il se faisoit des expiations inusitées & étrangères, pour apaiser la colère des Dieux. Le Magistrat en fut alarmé, & crut devoir en arrêter le cours. Il chargea les Ediles d'avoir l'œil qu'on ne s'adressât qu'aux Dieux de Rome, & de la manière établie par l'usage. *Datum inde negotium Aedilibus, ut animadverterent, ne qui, nisi Romani Dii, neu alio more quam patrio colerentur*<sup>a</sup>. C'est tout ce qu'en dit Tite-Live. Il ne désigne point à quelles Divinités on rendoit ces hommages extraordinaires, ni en quoi consistoient ces nouveautés. Mais quelles qu'elles fussent, il ne s'agissoit que de Cultes qu'on célébroit publiquement, dans les Ruës, dans les Bâtimens sacrés, *in omnibus vicis sacellisque*. Le Senat suivit ses règles, en interdisant des Cultes dont il n'avoit point autorisé l'établissement sur le pied de Cultes publics. Mais il ne toucha point aux Cultes particuliers. Ce Décret, cité par Mr. Olivieri,

ne

<sup>a</sup> Liv. Lib. IV. Cap. 39.

ne regarde donc les Divinités Egyptiennes, & Isis en particulier, que dans la supposition qu'elle étoit encore regardée à Rome comme Divinité Etrangère; & en l'envisageant ainsi, elle n'étoit pas même privée par le Sénat des honneurs qu'on pouvoit encore lui rendre en particulier.

Je ne vois rien de plus concluant dans le commencement du Trentième Livre de Tite-Live, où Mr. Olivieri nous renvoie aussi. Des prodiges annoncés de divers endroits jettèrent les Romains dans des superstitions nouvelles. *Et novas religiones excitabant in animis hominum prodigia ex pluribus locis nunciata.* L'Historien, après en avoir rapporté quelques uns, dit, que les Pontifes désignèrent les Divinités à qui l'on devoit offrir des sacrifices. *Editi à Collegio Pontificum Dii quibus sacrificaretur.*

Ce fait, qui arriva l'an D, ou DI de Rome, non plus que le Decret de l'an CCCXXV. ne peut servir dans nôtre question, que pour en inférer, *d'un côté*, que le Peuple Romain donoit facilement dans la superstition, & dans les pièges que lui tendoient les fripons, qui savoient profiter de ses terreurs, & de sa credulité; *de l'autre* que come à l'ocasion des nouvelles cérémonies que ce penchant à la superstition faisoit adopter dans les Cultes particuliers, il se formoit  
des

des Confrairies & des Assemblées, qui pouvoient doner lieu à divers défordres pernicious à l'Etat; le Magistrat sentit toujours mieux la nécessité de prévenir ces Abus. Marquer de l'éloignement pour les Divinités Etrangères dont le Culte n'étoit point autorisé par le Senat, & ordonner qu'on s'entendroit aux cérémonies réglées par l'usage de la Patrie, étoit le moïen le plus efficace pour garantir le Peuple des effets de ce gout pour la nouveauté en lui inspirant du mépris pour les Dieux & les Cultes étrangers.

Le Sénat en donna un exemple l'an DXII. dans la détenſe qu'il fit à Lutatius d'aller conſulter les *sorts de la Fortune de Preneste*, ainſi que ce Conſul en avoit formé le deſſein. On voulut marquer par là, que ce n'étoit pas ſous les auſpices d'une Divinité Etrangère, mais uniquement ſous ceux des Dieux de Rome, que les Romains devoient combattre & gouverner la République. *A Senatu prohibitus eſt (Lutatius) ſortes Fortunæ Præneſtinæ adire. Auspiciis enim patriis, non alienigenis Rempublicam adminiſtrari oportere judicabant.*

Un penchant vers lequel la foibleſſe naturelle entraîne, réſiſte ſi ſouvent à la conviction des plus vives lumières, qu'il n'eſt point ſurprenant que de ſimples exhortations & des raiſons auſſi foibles que celles

que

que les Magistrats & les Prêtres pouvoient alléguer en faveur des Dieux & du Culte de Rome contre les Divinités & les Cérémonies étrangères, ne produisissent pas ce changement dans les Esprits d'une multitude légère, abattue par les moindres revers, tremblante au récit de quelque Evénement extraordinaire, dont elle ne pénétre pas la cause, exposée par là à toutes les impressions que des ignorans ou des fourbes veulent lui donner. Rien donc de plus naturel que la durée de cette foiblesse dans les Romains, nonobstant les précautions du Senat.

L'An D. XL. de Rome, le Peuple frappé de la vicissitude des succès de la Guerre contre les Carthaginois, se jeta dans tant de superstitions, la plus part étrangères, qu'on eut dit que les Hommes ou les Dieux étoient tout d'un coup devenus tout autres : *Tanta Religio, & ea magna ex parte externa, civitatem incescit, ut aut homines, aut Dii repente alii viderentur facti*<sup>a</sup>. Ce n'étoit pas seulement dans le Culte secret & particulier qu'on abolissoit les Cérémonies Romaines; les Lieux Publics, les Places, le Capitole même étoient remplis de Femmes & de gens, qui ne faisoient ni prières, ni sacrifices aux Dieux selon le Rit de la Patrie. Des fripons de Prêtres & de Devins s'é-

<sup>a</sup> Liv. Lib. XXV. Cap. I.

s'étoient emparés de l'Esprit du Peuple, & en tiroient tout ce qu'ils vouloient. Les Ediles furent censurés de n'avoir pas fait cesser ces abus. Ils entreprirent de dissiper la multitude rassemblée sur la Place du Marché pour ces Sacrifices, & d'en enlever les préparatifs; mais peu s'en falut qu'on ne leur fit violence. Leur autorité ne parut pas suffisante pour remédier à un si grand mal. M. Atilius, Prêteur de la Ville, fut chargé par le Sénat d'en délivrer Rome. Pour cela il donna un Edit portant, que tous ceux, qui auroient des Livres de Divinations ou de Prières, ou qui enseigneroient la manière de sacrifier, eussent à les remettre entre ses mains avant le 1. Avril; & que personne n'eut à faire dans aucun lieu public, ni sacré, des Sacrifices avec des cérémonies nouvelles ou étrangères. *Ut quicumque Libros vaticinos precativasque, aut artem sacrificandi conscriptam haberet, eos libros omnes literasque ad se ante Kalendas Aprilis deferret: nem quis in publica sacrove loco, novo aut externo ritu sacrificaret.*

On se plaignoit, avons nous dit, qu'on ne s'en tenoit pas à abandonner les Cérémonies Romaines dans le Culte particulier: *Nec jam in secreto modo atque intra parietes abolebantur Romani ritui; sed in publico etiam &c.* Cependant la défense du Prêtreur

teur ne regarde que ce qui se faisoit en public : *In publico sacrove loco*. Il n'y avoit , je l'ai dit ci devant , de *Lieux sacrés* , que ceux qui étoient destinés au Culte public. Donc , remarquons bien cette consequence , chacun demeura libre de substituer aux Cérémonies Romaines , pour son Culte particulier & domestique , tels autres Rits qu'il trouvoit bon. Tant qu'il n'y avoit que de la Superstition dans ce Culte , le Magistrat n'en prenoit point conoissance. Il n'en faisoit l'objet de son attention que lors que des engagements , ou des actions contraires au bien de la Societe , ou propres à causer des troubles dans l'Etat , étoient des suites nécessaires de ces superstitions. Les Mystères de Bacchus auroient été celebres impunément par les victimes du fourbe qui les apporta à Rome<sup>a</sup> , environ vingt sept ans après l'Edit d'Atilius , s'ils n'eussent pas donné lieu à des Assemblies nocturnes de personnes des deux Sexes . & par là l'occasion & la source de toute sorte de crimes , que le Serment execrable , par lequel les initiés entroient sans cette conjuration , les engageoit à comettre.

Je

<sup>a</sup> Quoi que ce fut de l'Etrurie que ce Grec les apporta , il y avoit été initié en Grèce , & c'étoit des Egyptiens que les Grecs les tenoient , come Crusius l'a bien remarqué dans son ouvrage de *Nocte & Nocturnis* &c. Cap. XIX. paragr. 2.

Je ne mets dans le nombre des raisons qui rendoient cette Contrairie digne de la sévérité du Magistrat, celles que ces Assemblées se faisoient de nuit, que pour dire en passant ce que je pense de la Loi, *Nocturnas in Templo vigiliis ne habento*, que la plupart des Jurisconsultes qui ont rassemblé les Loix dès Rois de Rome, & celles des Douze Tables, attribuent à Romulus<sup>a</sup>, ou du moins aux Auteurs des Douze Tables. Ils n'ont aucun garant ancien sur cette conjecture. La Déclamation contre Catilina, dont *Poncius Latro* doit être l'Auteur, dit que cette Loi se trouvoit dans les Douze Tables. Mais le silence de Saluste & de Cicéron, qui n'auroient sans doute pas oublié de faire usage contre Catilina d'une Loi pareille si elle eut été ancienne, ou en vigueur de leur tems, me paroît ôter tout poids au témoignage du Declamateur, qui qu'il soit. Cicéron en particulier, qui, dans son Traité des Loix, n'interdit, qu'aux femmes les Sacrifices nocturnes, & en excepte encore ceux qui se faisoient pour le Peuple suivant l'usage : *Nocturna mulierum sacrificia ne sunt, præter olla,*  
*quæ*

<sup>a</sup> Voyez entr'autres *Præticus* n. VIII. de Noct. Sacrif. & *Balduin.* in LL. XII. Tabul. Cap. IV. *P. Manutius* de Legib. Rom. Lib. I. p. 15. *Hottoman.* Legis XII. Tab. Fragm. p. 73.

*quæ pro populo rite fiunt*<sup>a</sup>: Cicéron enfin, qui, pour justifier son Projet de Loi n'allègue que l'exemple d'une Loi de Thèbes; & le Decret contre les Bacchanales; auroit-il négligé de citer ou Romulus ou les Douze Tables, ou la Pratique, s'il y eut eu quelque Loi ou Maxime pareille entre celles de Rome? Voïez encore la reponse que lui fait Atticus à la proposition de cette Loi à faire. *Oh, dit Atticus, je donne les mains à la suppression* (des sacrifices nocturnes qui se faisoient par les femmes) *surtout en faveur de l'exception que vous avez faite par vôtre Loi du sacrifice solennel & public*<sup>b</sup>.

Ce n'est assurément pas là le langage de gens qui parlent d'une Loi actuellement en vigueur; c'est celui de personnes, qui examinent s'il convient d'en établir une telle.

Temoin encore l'objection que se fait ensuite Cicéron. *Mais, dit-il*<sup>c</sup> *dans la Traduction de Mr. Morabin, que je suis toujours ici, Si nous supprimons les sacrifices nocturnes, que vont devenir ces augustes mystères d'Iacchus & de nos Eumolpides? Car nôtre Loi n'est pas seulement pour le Peuple Romain, elle*

<sup>a</sup> De Legib. II.

<sup>b</sup> Ego Vero assentior excepto præsertim in ipsa lege solemnî sacrificio ac publico.

<sup>c</sup> Quid ergo aget Iacchus Eumolpidæque nostri & augusta illa mysteria siquidem sacra nocturna tollimus? Non enim Populo Romano, sed omnibus bonis firmisque populis leges damus.



*elle est pour tous les Peuples raisonnables, & qui ont de la vigueur.*

Si quelqu'un s'avisait de croire sur ce discours de Cicéron, que la Loi qu'il proposait, étoit un usage *chez tous les Peuples raisonnables*; que penseroit-on d'une telle preuve? Elle seroit néanmoins tout aussi concluante, que celle que tant de Jurisconsultes ont trouvée suffisante pour placer la Loi de Cicéron entre les Loix des XII. Tables. Mais arrêtons nous encore un moment à l'objection qu'il se fait. Elle nous découvrira peut être la principale vûe qu'il avoit.

Il se faisoit à Rome des Assemblées nocturnes de Femmes pour la célébration des Mystères de Bacchus<sup>a</sup>, de Cérès, & de Cybèle, ou de la Bonne Déesse. Défendre ces Assemblées sans exception, c'étoit donc interdire la célébration de tous ces mystères également. Cicéron le sentoit; & ce n'étoit pas son intention. Car Atticus répondant à son objection, lui dit: *Vous ferez peut-être grace aux mystères auxquels nous sommes initiés, ( ceux de Cérès ): Volontiers,*

M m

re-

<sup>a</sup> Bacchus & Jacchus ne sont pas deux diférens Bacchus, come Mr. Morabin l'a pensé: Voy. sa Note 64. sur ce Livre 2. de Legib. Saumaïse a prouvé que Bacchus & Jacchus étoit le même nom. Idem planè significat vox Βάχχov & Ιάχχov apud Græcos, Salmas. in Not. ad Stat. Regill. Herod. p. 141. Edit. crenii.

repart le Législateur, *car entr'autres choses excellentes & divines, qui doivent leur naissance à vôtre Athènes, & dont elle nous a fait part, ces mystères sont d'autant plus admirables, qu'ils nous ont fait passer d'une vie sauvage & farouche, à une vie sociale & toute humaine, ou pour mieux dire, ils ont donné comencement à la Vie des homes, comme le marque encore le terme d'initier que ces mystères ont retenus.*

Atticus dit là dessus <sup>a</sup> : *Contentés vous de proposer vôtre Loi pour Rome, & laissez nous vivre à nôtre manière; ou, come je traduirois mot à mot, & ne nous ôtes point les nôtres.*

Quelle étoit donc la vûe de Cicéron, puis qu'il ne vouloit réformer dans les mystères de Cérès que *la manière d'initier* pratiquée ailleurs, pour la rendre conforme à celle qui étoit en usage à Rome <sup>b</sup>; qu'il ne vouloit pas toucher aux mystères de Bacchus, & ne faisoit grace à ceux de la Bonne Déesse, que pour les sacrifices, *qui se faisoient pour tout le Peuple*? Car c'étoient ceux de Cybèle qu'il désignoit par là <sup>c</sup>. Pourquoi  
ne

<sup>a</sup> Tu verò istam Romæ Legem rogato, nobis nostras ne ademeris.

<sup>b</sup> Diligentissimè sanciendum est, ut mulierum famam multorum oculis lux clara custodiat, initienturque eo ritu Cerei, quo Romæ initiantur.

<sup>c</sup> Voi. Kipping. Antiq. Rom. Cap. X. paragr. XII. & Gronov. Observ. Lib. IV. Cap. IX.

ne se faisoit-il aucun scrupule d'abolir les autres Cérémonies nocturnes, qui regardoient cette Bonne Déesse, pendant qu'il épargnoit celles de Cérès & de Bacchus?

Sa haine contre Clodius mettoit aparemment cette différence dans son projet. Il souhaitoit qu'une Loi infamante pour celui qu'on en auroit sçu être l'ocasion, lui infligeat la peine à laquelle la faveur l'avoit soustrait. Elle auroit ainsi perpétué le souvenir flétrissant de la profanation, dont Clodius s'étoit rendu coupable, en essayant de se glisser, déguisé en Chanteuse <sup>a</sup>, dans l'Assemblée interdite aux Hommes, où Pompeia, qu'il vouloit corrompre, célébroit les mystères de Cybèle. C'étoit le premier attentat à la pudeur des femmes, auquel ces mystères avoient donné lieu <sup>b</sup>. Jamais la Loi n'auroit été citée qu'on n'eût rapellé le crime, qui l'avoit fait juger nécessaire Ceci n'est point pure conjecture. Cicéron manifeste qu'il a ce cas en vûe, dans ce qu'il ajoute pour justifier sa Loi: *Au reste, (dit-il <sup>c</sup>, les Poètes Comiques vous auront appris ce qui me*

M m 2

cho-

<sup>a</sup> Juvenal. Sat. VI, v. 337.

<sup>b</sup> Illos (Deos Immortales) eo scelere violavit (Clodius) quo nemo antea. Cic de Harusp. resp

<sup>c</sup> Quid autem mihi displiceat in nocturnis Poëtæ indicant Comici. Quâ licentiâ Romæ datâ, quidnam egisset ille, qui in sacrificium cogitatum libidinem intulit, quod ne imprudentiam quidem adjici sat fuit.

choque dans ces mystères nocturnes<sup>a</sup>; je vous laisse à penser, si la même licence eut été permise à Rome, ce qu'auroit été capable de faire celui qui de dessein formé porta sa convoitise sacrilège à un Mystère, où un regard jetté à l'aventure est un Crime.

Cicéron étoit si rempli de cet attentat de Clodius, qu'il n'en parle jamais qu'avec une irritation extrême. Ecrivant à Lentulus, il appelle Clodius *la Furie des cérémonies religieuses des Femmes*, & il dit qu'il n'avoit pas respecté d'avantage la Bonne Déesse, que ses trois propres sœurs, qu'il étoit accusé d'avoir débauchées. *Furia muliebrium religionum, qui non plaris fecerit Bonam Deam quum tres sorores*<sup>b</sup>. Il regardoit l'impunité de ce Crime come du plus funeste présage pour la République. *Videbam, illud scelus tam importunum, audaciam tam immanem adolescentis furentis nobilis, vulnerati, non posse arceri otii finibus: erupturum illud malum aliquando, si impunitum fuisset, ad perniciem Civitatis*<sup>c</sup>. Faut-il s'étonner si, n'ayant pû venir à bout de faire punir cet Ennemi, il cherchoit au moins à le deshonorer dans

l'HIS-

<sup>a</sup> Effectivement le sujet d'une des Comédies de Plaute (*Aulularia*) est une Filles que débaucha un jeune Home dans une Assemblée nocturne des mystères de Cères.

<sup>b</sup> Ad Famil. Lib. 1. Ep. IX. Voi. aussi sa Harangue pro Domo. Sub. init.

<sup>c</sup> De Harusp. resp.



puë , n'est point conforme non plus aux idées des premiers Siècles de Rome <sup>a</sup>. *La tolérance des Dieux , soit nouveaux , soit étrangers , & des cérémonies inconnues , qui ne sont avouées ni des Prêtres ni du Sénat , ne produit , dit-il , que de la confusion dans les Religions.*

Persone n'avoit encore parlé de l'inconvénient de cette prétendue confusion , dans les Sutrages ou les Décrets portés contre les Dieux Etrangers , ou les nouveaux Cultes. On trouva cette raison , ou ce prétexte , dans le Siècle de nôtre Orateur. Nous le verrons en parlant du Conseil de Mecène à Auguste sur cet article. Mais c'étoit encore si peu le sentiment le plus général , qu'il ne se fit aucune Loi sur ce plan là. Les idées de Cicéron & de ceux qui pensoient come lui là dessus , loin de devoir passer chez nos Jurisconsultes pour des Loix faites ou par les Rois , ou par les Décemvirs , n'étoient pas seulement goûtées du plus grand nombre des Magistrats de son tems. Aussi *Atticus* , après avoir ouï toutes les Loix projetées par son Ami , sur la Religion , observa , non qu'elles étoient les mêmes que celles de Numa & que l'usage avoit conservées ; mais qu'elles n'en diféroient pas beaucoup. *Conclusa quidem*

<sup>a</sup> Suosque Deos aut novos aut alienigenas coli , confusionem habet religionum , & ignotas ceremonias non à Sacerdotibus , non à patribus acceptas. L. I. Cap. 25.

*dem est à te magna lex, sanè quam brevi*, lui dit il: *At, ut mihi quidem videtur*, non multum discrepat *ista constitutio religionum à legibus Numæ nostrisque moribus*. Quelque petite que fut la différence qu'il pouvoit y avoir entre les Loix de Numa, ou des XII. Tables, & celles de ce projet, on ne devoit jamais prendre pour Loix des Rois ou de ces Tables, que celles que Cicéron dit, qui étoient telles, come il le dit en quelques endroits, où il rapporte même les propres termes de ces anciennes Constitutions; d'autant plus qu'il avertit lui même, qu'il en proposeroit qui n'existoient point à Rome, & n'y avoient jamais été pratiquées. *Expectate leges*, dit-il à Atticus & à son frère, *quæ genus illud optimum Reipublicæ contineant*, & si quæ forte à me hodie *rogabuntur*, quæ non sint in nostra Republica, nec fuerint; *tamen erant ferè in more majorum, qui tum ut lex valebat*. Mais voilà une bien longue Digression. Vous aurez oublié, *Monsieur*, que nous en étions, avant que je m'y jettasse, aux raisons qui firent porter le Décret contre les Bacchanales, & que ça été pour montrer, que j'étois fondé à n'y faire point entrer la prétendue Loi de Romulus contre les Assemblées nocturnes de femmes pour des Actes religieux, que j'ai fait cet écart. Quand

on tombe sur des matières de son Métier, l'on est sujet à ne finir pas aussi tôt qu'il conviendrait.

Revenant enfin aux Bacchanales, je dis que les abominations qui s'y comettoient, devoient, par un assés grand nombre d'autres endroits, attirer sur ceux qui s'en rendoient coupables la vengeance publique, sans qu'il fut besoin de recourir à une Loi qui eut défendu les Assemblées secrettes & nocturnes. On ne peut lire sans horreur l'énumération des crimes que les recherches des Consuls mirent au jour. Meurtres, infamies de toute espèce, faux témoignages, falsifications de cachets, suppositions de Testamens, & fraudes d'un autre genre; Voila ce qu'on s'engageoit à comettre par un Serment exécrationnel. Cependant, remarquons bien ceci, les Consuls ne décernèrent de peine capitale que contre ceux qui avoient rempli ces engagements honteux. Ils se contentèrent de retenir dans les fers, ceux qui simplement initiés, n'avoient encore commis aucun de ces crimes.<sup>a</sup>

Mais

<sup>c</sup> Qui tantum initiati erant, & ex carmine sacro præcunte verba Sacerdote precesiones fecerant, in quibus nefanda conjuratio in omne facinus ac libidinem continebatur, nec earum rerum ullam, in quas iurejurando obligati erant in se aut alios admiserant; eos in vinculis relinquebant (Consules): qui stupris aut cadibus violati erant, falsis testimoniis, signis adulterinis subjectione testamentorum, fraudibus aliis contaminati; eos capitali poena afficiebant. Liv. Lib. XXIX. Cap. 18.



Mais qui n'auroit pas crû si le Senatus-consulte Marcien, & Tite-Live n'eussent point passé jusqu'à nous, qu'un Décret fletrissant auroit au moins aboli pour jamais dans Rome ces célébrations secretes des Misteres de Bacchus, qui n'en eût pas été moins honoré pour cela dans les Temples & sur les Autels publics? Cela n'arriva pourtant pas. Je ne puis m'empêcher de le redire; il fut encore permis à ceux qui s'y croiroient obligés, de suivre les mouvemens de leur conscience à cet égard, pourvû qu'ils observassent les règles prescrites par l'Arrêt du Sénat, lesquelles ne regardoient pas le Culte en lui même<sup>a</sup>. Mr. *Noodt* avoit déjà fait remarquer cet exemple de la tolerance des Romains, dans son beau Discours sur la Liberté de Conscience.

Il est d'autant plus surprenant que l'horreur & la crainte répandues dans le Sénat à l'ouïe de cette conjuration<sup>b</sup>, dont Rome ne renfermoit pas tous les Complices, puis qu'il

<sup>a</sup> Il y avoit donc quelque chose de trop dans cet endroit de Tertullien: *Liberum patrem cum misteris consules Senatus auctoritate non modo Urbe, sed universa Italia eliminaverunt.* Apol. Cap. VI.

<sup>b</sup> *Omni bus ordine expositis, quæ delata primo, quæ deinde ab se (Postumio Consule) inquisita forent, Patres pavor ingens cepit: quum publico nomine, ne quid ex conjurationes extusque nocturni fracedis occultæ aut periculi importarent.* Liv. Lib. I. Cap. 14.

qu'il y en avoit dans toute l'Italie, & que leur nombre étoit de plus de sept mille <sup>a</sup>, ne fissent pas prendre la résolution d'interdire absolument tout Culte particulier des Dieux Etrangers, que les défenses bornées au Culte public dont nous avons parlé, n'avoient point eu l'efet defiré, quoi que souvent renouvelées, s'il en faut croire Postumius, quand il disoit au Senat <sup>b</sup>, *Combien de fois du tems de nos Pères & de nos Ancêtres, les Magistrats n'ont-ils pas été chargés d'interdire les Cultes étrangers; de chasser de la place du Marché, du Cirque, & de Rome même les Prêtres de ces Divinités, & les Dévins, de rechercher les Livres de Divinations, & de les bruler; en un mot, d'abolir toute autre manière de Culte que celui de Rome?* Mais il y avoit la de l'exagération, & Mr. de Bynkershoek <sup>c</sup> à bien pû dire; que le Consul parloit en Orateur, qui vouloit engager à abolir les Baccha-

<sup>a</sup> Conjurasse supra septem millia Virorum ac mulierum dicebantur. Id. eod. Libr. Cap. 17.

<sup>b</sup> Quoties hoc patrum avorumque ætate, negotium est Magistratibus datum, ut sacra externa fieri vetarent, sacrificulos vatesque foro, circo, Urbe prohiberent, vaticinos libros conquirerent, comburerentque, omnem disciplinam sacrificandi, præterquam more Romano, abolerent? Id. ibid. Cap. 16

<sup>c</sup> Hon ista Oratio! sed quæ magis mihi videtur usus Postumius ut Bacchanalia abolenda esse persuaderet, quam ut iterata illa tollens decreta recitare posset. De Relig. Feregr. Dissert. II.

chanales, & eut peut-être été embarrassé à indiquer les Décrets dont il fait entendre qu'il y avoit un si grand nombre.

Il n'y avoit aparemment guères moins de figure de Rhétorique dans ce que disoit Tertullien <sup>a</sup>, que les Censeurs avoient *souvent* fait raser des Temples de Dieux Etrangers, sans consulter le Peuple. D'ailleurs il vouloit parler d'exécutions faites long-tems après le Décret dont il s'agit ; nous le verrons en son tems. Jusqu'ici il n'est fait mention d'aucun autre dans les Auteurs qui nous restent, que de ceux que j'ai raportés.

On cite à la vérité un exemple dont Valère Maxime a conservé la mémoire <sup>b</sup>, & qui doit avoir été donné six ans avant le Senatus consulto Marcien, selon le Calcul de *Ricquia* <sup>c</sup> ; mais je ferai voir dans l'Histoire du Culte d'Isis en particulier, qui fut l'objet de cet exemple, qu'il doit être placé sur la fin de ce Sixième Siècle de Rome.

Quoi qu'il en soit, les trois Décrets du Sénat qui ont été examinés, suffisoient pour le convaincre, que tant qu'il ne prendroit pas le parti de fermer toute entrée aux  
fu-

<sup>a</sup> Sæpe Censores inconsulto Populo ahsolaverunt. Tertull. ad Nation. Lib. I. Cap. X.

<sup>b</sup> Lib. I. Cap. III.

<sup>c</sup> De Capitol. Cap. XLI. pag. 485.

superstitions étrangères, à quoi il n'étoit pas possible de parvenir, pendant que chaque Particulier seroit libre de les recevoir & pratiquer chez lui, l'on n'empêcheroit jamais qu'elles ne se répandissent, & ne causassent bien des désordres. Il faut donc qu'il se trouvât de grandes difficultés dans ce parti, puis qu'on ne le prit point à l'occasion des Bacchanales. Et ces difficultés quelles pouvoient-elles être, que le droit accordé à chacun par les Loix & la Coutume d'honorer en particulier les Dieux à qui il croïoit devoir rendre un Culte, quoi qu'ils n'eussent point été admis par le Sénat dans le nombre de ceux qui recevoient un Culte public ? Liberté de conscience dont les Romains étoient d'autant plus jaloux, qu'ils avoient plus de penchant à la superstition, & que depuis la fondation de Rome, il n'y avoit été donné aucune atteinte <sup>a</sup>. Il s'écoula plus d'un Siècle encore sans qu'elle en reçut ; car on remarquera dans ce qui va suivre, que des désordres punissables sous tout Gouvernement, quel qu'en soit le motif ou le prétexte, ayant mis le Sénat dans la nécessité d'ordonner des exécutions contre les Temples & les Ministres de certaines Divinités Etrangères, leur Culte n'en de-

<sup>a</sup> Jure venit cultos ad sibi quisque Deos. Ovid. de Pont. Lib. I. Ep. 2.

demeura pas moins permis en particulier. Mr. de Bynkershoek l'a posé en fait, sans en donner d'autres preuves, par rapport aux tems qui ont précédé les Empereurs, que des preuves générales; les détails dans lesquels je suis entré remplissent ce qu'il n'a pas voulu prendre la peine de faire, à l'égard de ces tems-là, come des suivans, sur lesquels il s'est étendu d'avantage. Mais je ne saurois m'empêcher de finir cette Lettre parce que cet Illustre Magistrat & Jurisconsulte a mis à la tête de sa *seconde Dissertation* sur les Religions Etrangères.

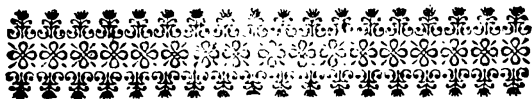
Après avoir dit que les Nations qui passent pour avoir eu de la grandeur d'Ame, n'ont point été autant susceptibles de sentimens de haine pour les Religions différentes de la leur, que les Peuples d'un caractère moins noble, parce que rien n'est plus naturel à de petits Esprits que de haïr ceux qui ne pensent pas come eux, sur tout en matière de Religion; Mr. de Bynkershoek remarque, *Que* les Egiptiens ont donné les premiers l'exemple de cette injuste & ridicule haine : *Que* les Juifs s'en étant infectés parmi eux, l'aportèrent dans la Syrie : *Que* les Chrétiens, descendant en partie des Juifs, l'avoient héritée d'eux, & exercée au point d'être plus furieux que religieux, par rapport à ceux qui n'entroient pas

pas dans toutes leurs idées: *Contra dissidentes ad ipsam furem & crucem rabiosi potius quam religiosi: Que* de ces differens Successeurs de la haine des Egyptiens étoient sortis les Mahometans, dont l'insatiable avidité à se rendre maîtres de tout, n'en avoit pas même excépté la Religion, qu'ils prétendent posséder seuls: Enfin *Que*, des Peuples nouris dans cette haine, elle avoit passé dans toute l'Europe, dans la meilleure partie de l'Asie, de l'Afrique & du nouveau Monde „ *Les Perses, les Grecs, & les*  
 „ *Romains*, ajoute-t il, *ont été a cet égard*  
 „ *plus magnanimes, & par là plus tolerans;*  
 „ *jusques là, qu'on peut presque dire qu'ils ont*  
 „ *été exemts de ce défaut.* Chacun d'eux hono-  
 „ *roit les Dieux, & pouvoit souffrir, que*  
 „ *les autres honorassent aussi les leurs, &*  
 „ *en célébassent le Culte à leur manière,*  
 „ *quelque différent qu'il fût du sien.* ” Venant ensuite aux Romains seuls qui sont le sujet de son Ouvrage. „ *Javoüe (dit-il<sup>a</sup>)*  
 „ *qu'ils n'ont pas pensé de même dans*  
 „ *tous*

<sup>a</sup> Fateor, ut non eadem atas, sù non eandem semper illis mentem fuisse, & Religionis peregrinæ causam runc durius nunc benignius habitam pro variis causis quæ incidebant: Sed ausim præstare veteres Romanos, modo abesset ratio læsæ Republicæ, non modo singulis hominibus, sed & totis corporibus indulgisse cultum cujus libet Religionis, & facile esse possum ut quicque ea lege salutis suæ consuleret quàm maxime putaret se ejus compotem fieri posse.

5, tous les tems, & qu'ils ont traité, tan-  
6, tôt plus, tantôt moins favorablement les  
7, Religions étrangères, selon les circonf-  
8, tances; mais j'ose poser en fait, que les  
9, anciens Romains permettoient non seu-  
10, lement aux Individus, mais encore aux  
11, Corps entiers d'embrasser & pratiquer  
12, quelque Culte que ce fut, pourvû qu'il  
13, n'eut rien de nuisible à l'Etat; & qu'ils  
14, souffroient, sans peine, que chacun tra-  
15, vaillât à son bonheur à venir, de la ma-  
16, nière qu'il croïoit la plus capable de le  
17, lui procurer.

Les Loix & les témoignages que produit & explique ce savant & judicieux Auteur, justifient pleinement ce qu'il se propose là de prouver, quoi qu'il ne se soit point scrupuleusement ataché à l'ordre des tems, qui ne laisse pas de répandre un grand jour dans ces sortes de recherches. Je suivrai donc exactement cet ordre, en profitant de ce que contiennent les Dissertations. Je suis &c.



# S U I T E

*De la Description des GLACIERES de  
SAVOYE.*

MONSIEUR,

**J**E reprens la Relation de nos Voïageurs; mais sans m'affujettir à la suivre trop scrupuleusement, je me contenterai de vous en donner l'essentiel.

C'est au pié de ces Montagnes du *Faucigny*, dont je vous ai entretenu fort au long, que se trouve le Cristal. On le cherche le long de la Vallée des Glacières, mais non pas sous la Glace, come quelques personnes l'ont prétendu. Sous prétexte que le Cristal s'engendre dans des lieux où l'on voit des neiges continuelles, *Pline* vouloit que ce fut une sorte de Glace. Il en parle come d'une eau congelee, & c'étoit l'opinion reçue de son tems. Mais tout le monde est revenu aujourd'hui de ce préjugé, & on regarde généralement le Cristal come une espèce de Minéral ou de Pierre transparente, qui se forme dans la cavité des Rochers, & que la Nature a élaborée avec beau-

\* Voyez Journ. de Mai, p. 458.



beaucoup de soin. Le Cristal est produit par une espèce de végétation. Si ce n'étoit qu'une Congélation, il se fondroit au feu, au lieu qu'il a le sort des Pierres, & qu'il se convertit en chaux.

On fait que le Cristal est ordinairement de figure hexagone, & que ses Angles sont si polis & si réguliers que les Lapidaires ne sauroient rien faire de mieux. Les Philosophes modernes ont sur la formation des Cristaux des Conjectures fort heureuses. Le sentiment le plus général aujourd'hui est que les particules, les parties integrantes du Cristal de Roche, ont la même figure que les grandes Pièces. Ces Prismes hexagones viennent d'une infinité de Triangles équilatéraux d'une extrême petitesse. Ces petits Triangles paroissent quelquefois à l'œil, ou du moins avec une Loupe, sur les six côtez du sommet pyramidal des Cristaux. \*

On voit dans la Bibliothèque de Genève une Pièce de Cristal fort propre à confirmer cette Explication. Avec un peu d'attention, on y aperçoit les grandes Tables triangulaires, qui se succèdent l'une à l'autre en forme de couches séparées par une espèce de terre, ou de poussière très fine d'un jaune pale. Des yeux un peu co-

N n

nois-

oisseurs y découvrent tout le mystère de la formation des Cristaux.

Les Relations dont je vous envoie l'Extrait n'ont pas oublié de nous marquer comment on tire le Cristal des Rochers. Ceux qui le cherchent connoissent s'il y en a, à certaines veines blanches & bleues qu'ils remarquent sur le Roc, & auxquelles ils donnent le nom d'*Aparence*. Ces Veines viennent ordinairement se réunir à un même point. On frappe dans cet endroit là, & l'on conoit, à la manière dont le coup résonne, si le Roc est creux. Dans ce cas-là on se met en devoir de le rompre, & dès que l'ouverture est faite, on trouve le Cristal dans des Excavations quelquefois profondes de quelques piez, & que les gens du métier appellent *Fours*. Il faut remarquer qu'il ne revient plus de Cristal à la place d'où l'on en a une fois tiré. Mr. *Jean Jaques Scheuchzer*, dans un Mémoire communiqué à l'Académie des Sciences de Paris, prétendoit même qu'il ne se forme plus de nouveaux Cristaux aujourd'hui, & que ceux que l'on découvre sont aussi anciens que le Déluge\*.

Quelques uns de ces *Fours* ou *Cristalières*, s'écroulent quelquefois avec les morceaux de Rocher qui les contiennent, & roulent  
jus-

\* Hist. de l'Acad. 1708. pag. 34.

jusques sur la Glace. Alors on trouve de ces morceaux adhérens à la Glace, & c'est ce qui a pu donner lieu à l'ancienne erreur qui rangeoit le Cristal dans la même Classe que la Glace. Il est donc essentiel de remarquer que ces pièces de Cristal ne se trouvent là que par accident, & que ce n'est point le lieu de leur formation.

J'ai déjà parlé de l'Eau qui coule continuellement sous la Glace des Glacières; mais cet article demande un peu plus de détail, & nous offrira de nouvelles merveilles. De la plus considérable de ces Glacières, que l'on nomme *Glacière des Bois*, sort une petite Rivière apelée l'*Arbairon*. C'est dans ces Cavitez qu'elle prend sa source, & qui est par conséquent inconnue. C'est une Eau vive qui ne gèle jamais, & qui a toujours son cours. L'*Arbairon* sort de ces gouffres par deux voutes toutes de glace. De loin l'entrée de ces Voutes paroît être le frontispice d'un ancien Temple chargé de Colifichets Gotiques; mais de près le spectacle est encore plus admirable. Il faut se figurer quantité de Colonnes de glace adossées les unes aux autres, mais finissant en haut & en bas, par des figures assez irrégulières. Leur hauteur est de plus de quatre vingt piez. Elles paroissent d'un Cristal parfait qui réfléchit quantité de belles couleurs, telles qu'on les

voit au travers d'un Prisme. En un mot, **MONSIEUR**, vous prendriez cette Architecture naturelle pour ces Grottes de Cristal que la Fable avoit imaginées pour loger les Fées.

L'*Arbairon* qui sort de ces Voutes, roule avec soi quantité de paillettes d'or, dont il enrichit l'*Arve* en se joignant à elle, environ à une demi lieue de là. Un habile Orfèvre qui étoit de la Troupe Gènevoise, fit remarquer à ses Compagnons de Voïage, ces paillettes d'or au bord de l'*Arbairon*, & en chercha inutilement dans le sable de l'*Arve* avant sa jonction avec cette petite Rivière.

Un bon *Botaniste* qui étoit aussi de la Troupe, trouva sur les Montagnes que ces Messieurs traversèrent, diverses belles Plantes, dont il a doné le Catalogue, mais que vous me dispenserez de vous transcrire ici.

Il est plus important de rapporter quelques unes des Observations faites par notre Mécaniste. Elles pourront servir à rectifier les Cartes que nous avons de ces endroits-là, où il s'est glissé bien des erreurs. Il mesura exactement, à l'aide du Baromètre, la hauteur de toutes les Montagnes qu'ils traversèrent. Je vous épargne ce détail, quoi qu'assez curieux. Le *Mont-Blanc*  
étant

étant inaccessible à son sommet, fût mesuré par une Opération trigonométrique. Elle se raporte assez à celle de Mr. *Fatio de Duillier*, célèbre Mathématicien, qui l'ayant mesuré autrefois de sa Terre, située près de Nion dans le Pais de Vaud, trouva que cette Montagne étoit élevée au dessus du Lac Léman, pour le moins de deux mille Toises de France. Cet habile Géomètre a jugé que nôtre Lac est élevé au dessus de la Mer Méditerranée d'environ 426. Toises. Voila donc le *Mont-Blanc* ou la *Montagne maudite* élevée de 2426. Toises au dessus du Niveau de cette Mer: Vous pouvez à présent, *Monsieur*, comparer cette Montagne avec celles qui passent pour les plus hautes. Le *Canigou*, par exemple, est regardé come ce qu'il y a de plus élevé dans les Pyrénées. Cependant Mr. *Cassini* qui l'a mesuré, ne l'a trouvé que de 1440. Toises plus haut que la Méditerranée. Nôtre *Mont-Blanc* ne le cède pas même au fameux *Pic de Ténérif*, qui suivant la mesure & les Observations du Père *Feuillee* doit avoir à peu près une lieüe de hauteur, & pour parler plus précisément, sa hauteur sur le niveau de la Mer est de 2213. Toises. \* †

Il est très vraisemblable que de toutes les Montagnes qui ont jusqu'à présent été

mesurées avec quelque exactitude, il n'y en a point de plus haute que cette *Montagne maudite*. Peut être, *Monsieur*, aurez vous la curiosité de savoir pourquoi on lui a donné ce nom malheureux. *Guichenon*, dans son *Histoire de Savoie*, dit qu'on l'appelle ainsi parce qu'elle est perpétuellement couverte de neige, & qu'il n'y croit quoi que ce soit. Je crois que cette raison vous paroîtra satisfaisante; mais les gens du Pais l'ont trouvée trop simple, & ils ont jugé à propos de l'embellir un peu. Ils disent donc que les Valées de Glace ont été autrefois habitées & fort peuplées. Mais qu'une Fée qui présidoit sur eux, en ayant reçu quelque mécontentement, les maudit, & que depuis ce tems là leur Pais a toujours été couvert de glace. Voila, disent-ils, la principale raison pourquoi le *Mont-Blanc*, a un autre nom de si mauvais augure. Dans tous les Pais d'ignorance, on doit s'attendre à quelques Contes de cette nature. Ce sont les Légendes que l'amour du merveilleux dictera toujours à ceux qui n'ont pas l'esprit un peu cultivé.

Notre Observateur, après avoir mesuré la hauteur de cette Montagne qui domine sur toutes les autres, fit aussi quelques Remarques pour en déterminer la véritable position, en faveur de ceux qui voudront

dront doner une Carte exacte de ces Contrées.

Dans cette vüe il monta sur une Montagne apelée *le Mole*, qui n'est qu'à quatre lieües de *Genève*, & dont le sommet a tout à fait la forme de pain de sucre. De là il prit l'Angle du plus haut Coupeau du *Mont-Blanc* avec la Ville de *Genève*, qu'il trouva de 158. degrez, au lieu que quelques Cartes mettent en ligne droite ces deux Montagnes & la Ville de *Genève*. Sans sortir de nôtre Ville, on peut aussi voir la véritable situation de la *Montagne Maudite*. Un Curieux a observé qu'au solstice d'hiver le Soleil se lève, par raport à nous, précisément derrière le sommet de cette Montagne. Il n'y a donc plus, pour bien placer cette Pointe sur la Carte, qu'à conoitre l'Amplitude ortive du Soleil au 22. de Décembre. Les gens du métier savent qu'elle est chez nous de 35. degres, 11. minutes. Voila donc l'Angle que fait cette Montagne avec nôtre Point Equinoxial. L'élevation du Pole de *Genève* étant de 46. degrez 12. Minutes. Ce calcul doit être juste.

Ce même Voïageur examina aussi avec soin les Sources de l'*Arve*. *Guichenon*, dans son *Histoire de Savoie*, les place dans la Glacière de l'*Argentière*. C'est une erreur.

Il n'y a en Eté ni glace ni neige au lieu d'où elle vient, qui s'appelle *le Cou de la Balme*. L'*Arve* prend sa source dans deux endroits fort peu distans l'un de l'autre. Il y a environ deux lieües de ces sources, au Prieuré de Chamouni; & il faut les chercher un peu au Nord. *Chamouni* est au bord de l'*Arve*, mais mal placé dans les Cartes. On le met à la rive gauche en descendant, & il est à la droite, je parle du Prieuré & de l'Eglise. Comme c'est le *Chef-lieu*, il en doit déterminer la position. Il faut donc le placer au Nord de l'*Arve* & les Glacières au Midi, ou à gauche, en suivant le cours de la Rivière. Elles doivent encore être un peu moins à l'Orient qu'on ne les met ordinairement.

Outre ces Remarques Géographiques, il y en a d'autres sur l'Histoire Naturelle, dans les Relations dont je vous donne un Extrait. On nous y décrit, par exemple, la *Marmotte*, qui est un Animal qui habite les Glacières. Il est de la grosseur d'un Chat, a la tête d'un Lièvre, de très petites oreilles, & la queue courte. Vous devez connoître la *Marmotte* sur le pié d'une dormeuse du premier Ordre, puis que son sommeil est de six Mois de suite. Ces Bêtes ont une espèce de Société. Pendant l'Eté elles s'assemblent par troupes, pour faire leurs provisions



visions d'herbe. Elles la coupent avec les dents , & en font des monceaux. En suite l'une d'elles, couchée a la renverse , tient lieu de Charette que l'on charge de cette herbe ; après quoi les autres se mettent en devoir de la trainer , & par les pates , & par les oreilles , & parviennent enfin à des Creux formez dans le Roc qui leur servent de tanières. C'est à peu près la manœuvre des Castors du Canada. Quand les *Marmotes* vont ainsi au fourage, elles ne manquent pas de poster des sentinelles sur les avenues. Si elles aperçoivent quelqu'un, elles en avertissent fort promptement par un coup de sifflet. Dans le moment la Charette est abandonnée , & chacune gagne sa tanière.

La *Marmote* est bone à manger. Pour les prendre , les Païsans se contentent d'observer l'endroit où elles se retirent , que l'on peut apeller leur Dortoir. Ils y vont ensuite pendant l'Hiver , & ont très bon marché de leur Chasse. Il ne s'agit que de creuser un peu pour ouvrir leurs tanières. On les emporte chez soi toujours endormies , & d'un si profond sommeil qu'elles ne se réveillent que par l'eau bouillante qu'on emploie pour les épiler , come l'on fait aux Pourceaux. Outre la chair dont on se nourrit , on en tire encore une graisse liquide, qui tient lieu d'huile pour la lampe. Re-  
mar-

marquez, *Monsieur*, la singularité. Le plus grand dormeur de tous les Animaux met les homes en état de veiller, en leur fournissant de quoi s'éclairer pendant la nuit. On pourroit faire de cette contrariété apparente une Enigme dans le gout de celle de Samson. \*

Je ne parle point des *Bouquetins* qui habitent ces Montagnes, de leur étonnante agilité, & de la propriété qu'on attribue à leur sang de dissoudre celui de l'Homme, lors qu'il est congelé; cela est trop connu pour s'y arrêter.

On recueille à *Chamouni* un Miel blanc aussi beau que celui de *Narbonne*, mais fort inférieur en bonté. Il y a une récolte plus essentielle, & dont vous me demanderez raison. Vous voudrez savoir, sans doute, ce que la Terre peut produire dans ces Contrées glacées, & de quoi se nourrissent les Habitans. Les Païsans de *Chamouni* cultivent quelques portions de terre, mais seulement au Printems, après que les neiges se sont retirées. Cela va à la fin d'Avril, & quelquefois fort avant dans le Mois de Mai. Quand ils ont labouré ils ensèment leurs Terres de quelques grains convenables au Climat, Seigle, Orge, Fèves, Blé Sarrafin & Avoine. De la farine de  
ces

\* Juges XIV. 13.

ces différens grains, ils font une espèce de Pain plat extrêmement dur, parce qu'après qu'il est cuit, ils le font encore sécher au Soleil. C'est une espèce de biscuit qu'ils conservent ainsi plusieurs mois. Ils n'ont du Froment que pour les Enfans, & encore en petite quantité. Avec cela, ils ne laissent pas de jouir d'une bone santé. Ils sont robustes & vivent long tems. Une petite remarque que je ne dois pas oublier, c'est qu'ils sont fort habiles à mettre toute leur terre à profit. Un Voïageur est surpris de voir coment leurs Montagnes sont cultivées dans des endroits presque dirigez verticalement. Cette pente si brusque ne les empêche ni de labourer ni de semer.

Le dernier Evêque d'Aneci, peu d'Années avant sa mort, fit la visite de cette Paroisse \*. Il fut surpris d'y trouver l'Eglise très bien bâtie, & dans le bon goût, les Vases & les Ornemens sacrez fort riches, & au lieu des misérables Chaumières qu'il s'atendoit de voir dans un lieu si disgracié, il y trouva diverses Maisons de Particuliers, non seulement très comodes, mais même régulières & dans le goût moderne. On lui expliqua la chose de cette manière. C'est que divers Habitans de ce lieu en sortoient encore jeunes, & aloient chercher fortune; qu'ils començoient par quelque petit

CO-

\* Michel Gabriel de Roussillon de Bernex.

Comerce en Allemagne, où en Italie; que lors qu'à force de soins & de travail, ils avoient gagné du bien, ils n'étoient pas contens de leur fort, à moins qu'ils ne revinssent jouir de leur fortune dans leur Païs natal. Leur Patrie glacée leur tient toujours à cœur, tant est fort l'Instinct que la Nature nous donne à cet égard. On pourroit graver sur leurs Rochers ces deux Vers si connus;

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos  
Ducit, & inmemores non finit esse sui.

Nous avons tous une certaine affection pour le lieu de nôtre naissance, & où que nous soyions transplantés, nous ne saurions l'oublier. C'est là un sentiment gravé dans nôtre Ame par la Nature.

Cette impression naturelle est si forte, qu'elle se fait remarquer dans ceux-là même qui sont nez dans les plus tristes Climats. Nous avons vû dans de bones Relations, qu'un Habitant de la *Nouvelle Zemble*, après avoir passé quelque tems en Danemarck, où il avoit été bien habillé, & traité avec la dernière douceur, profita de la première occasion qu'il put trouver, pour aller, au risque de sa vie, essuier tout ce que la nudité, le froid, & la pauvreté ont de plus insupportable dans ce Voisinage du Pole.

Je

Je crois , *Monsieur* , que vous fouscirez à la sage Réflexion qu'a faite là dessus un Philosophe Chrétien. „ C'est un éiet bien „ marqué de la Sageffe de Dieu , dit-il , „ que cet amour machinal qu'ont naturel-  
● „ lement les Homes pour le Païs où ils „ font nez , quelque disgracié de la Natu- „ re que soit ce Païs , quelques incomo- „ ditez qu'on y souffre. Sans cela , plus „ de la moitié de la Terre habitée seroit „ fans Habitans. Chacun voudroit être „ dans le meilleur Païs , & pour y avoir „ place on s'égorgeroit les uns les autres.

Pour revenir à nôtre *Chamouni* , qui a donné lieu à cette Moralité , & achever de vous dire tout ce que j'en fai , je vai finir en vous raportant une petite Conversation sur le nom de ce Village , & que je tiens d'un des Ecclésiastiques qui acompagna l'Evêque dans sa visite. A quelques heures perdues , ces Messieurs se trouvant au pié des Glacières , firent aussi quelques recherches sur l'Histoire naturelle de ces Montagnes Quand on eut examiné ce qu'il y avoit de plus essentiel , on s'amusa aussi quelques momens à l'Etimologie du nom de *Chamouni*. Un Docteur de Sorbone qui se trouvoit à la suite de l'Evêque , & qui avoit passé la plus grande partie de sa vie à Paris , fit d'abord quelque dépense d'érudition sur le sujet proposé.

„ A une lieüe ou deux de Genève, en  
 „ venant de ces côtez-ci, dit-il, on trou-  
 „ ve près de l'Arve, un Village nommé  
 „ *Vetra* qui est sur une hauteur, où l'on voit  
 „ les ruines d'un ancien Château. Les Anti-  
 „ quaires qui ont été sur les lieux, ne  
 „ doutent point qu'il n'y ait eu là autre-  
 „ fois une espèce de petite Forteresse, bâ-  
 „ tie par les Romains, & que l'on apella  
 „ dans la suite *Vetera Castra*, l'ancien Châ-  
 „ teau, d'où nous n'avons retenu que la  
 „ moitié du nom, & même un peu abrè-  
 „ gé, ce qui a fait *Vetra*. Ce qui semble  
 „ confirmer cette Origine, c'est qu'au des-  
 „ sous de *Vetra*, est un autre Village ape-  
 „ lé *Colonge*; ce qui marque visiblement  
 „ qu'il y a eu là une Colonie Romaine. Ne  
 „ pourroit-on pas soupçonner de même,  
 „ ajouta-t-il, que *Chamouni* vient de *Cam-*  
 „ *pus munitus*, Camp fortifié?

On ne manqua pas d'oposer au Savant Etimologiste, qu'il n'y avoit aucune aparence que jamais les Romains eussent fait le moindre ouvrage dans ce Canton, ni même qu'ils eussent pénétré jusques-là. Mais nôtre Docteur ne se rendit pas à cette difficulté, quoi qu'embarassante. Il se retran-cha à dire qu'on pouvoit avoir apellé *Chamouni*, *Campus munitus*, parce qu'il est fortifié par les mains de la Nature. Ces Ro-  
 chers

chers escarpez, ces Montagnes inaccessibles qui le séparent de ses Voisins, sont autant de Rempars qui le garantissent de leurs insultes. C'est-là une barrière impénétrable.

Un bon Prêtre qui étoit de la Troupe, dit aussi son Avis. Il remarqua que le Docteur y cherchoit trop de finesse. Ce n'est pas dans le Latin, dit-il, qu'il faut chercher l'origine du nom de ce lieu, mais tout simplement dans le patois du Pais. Nos Païsans vous diront que *Chamouni* dans leur langage, signifie *le Champ du Meunier*. Il est donc vraisemblable qu'on a comencé à bâtir ce Village sur la possession d'un Meunier. Voilà tout le mystère qu'il y faut chercher.

Le Prieur du lieu, Homme d'esprit, badina agréablement sur cette petite Controverse. Il dit au dernier Opinant qu'il lui savoit très mauvais gré de venir ainsi dégrader son Prieuré, en lui donant une origine aussi basse. Mr. le Docteur avoit travaillé à nous anoblir un peu par sa savante Etimologie. Je comencois à me croire quelque chose de plus qu'auparavant. Il me sembloit que par là mon Bénéfice devenoit un poste important, & je me regardois déjà comme un petit Prélat qui ne le cédoit guère à Monseigneur nôtre Evêque. Mais me voila tombé tout d'un coup, & devenu, come dit le Proverbe, d'*Evêque Meunier*. Ces Majestueuses

tueuses Montagnes, ces Rempars impénétrables qui auroient dû entrer pour quelque chose dans le nom de *Chamouni*, & nous donner du relief, n'y ont plus aucune part, & il faut que ce soit un misérable Meunier qui nous ait donné nôtre nom ;

Parturiunt Montes &c.

La Montagne en travail enfante une souris.

J'ai cru, *Monsieur*, que cette petite Conversation ne vous déplairoit pas. Elle peut avoir son usage, & servir de leçon à ces Savans qui vont quelquefois chercher bien loin, & dans les langues mortes, des Etimologies, que l'on trouve plus heureusement, & sans la moindre contention d'esprit, dans la Langue du Pais, & même dans le simple Patois.

Au reste, si ce que je vous envoie sur les Glacières du *Faucigni*, ne vous donne pas des lumières suffisantes, peut-être aurez vous dans la suite quelque chose de plus exact & de plus complet. Un Savant du premier Ordre a pris ce sujet en considération, & a déjà ramassé des Mémoires pour y travailler. S'il s'y applique tout de bon, nous aurons quelque chose de main de Maître. La difficulté sera seulement de l'engager à le publier. Il est d'une modestie qui prive le



le Public de bien d'excellentes choses. Je vous promets de faire de mon mieux pour lui arracher cette *Description des Glacières*. Il me faudra peut être autant d'effort que pour tirer le Cristal du cœur des Rochers, ou pour me servir d'une Comparaison plus juste, il est aussi difficile de tirer de son Porte feuille ses savantes Compositions, que les Diamans de la Mine qui les renferme. Je suis &c.



## LETTRE

*Sur les Ouvrages de Mr. ARLAUD, célèbre  
Peintre de GENEVE.*

MONSIEUR,

**V**OUS me demandez quelques particularitez de la Vie de Mr. *Arlaud* habile Peintre en Mignature de nôtre Ville, & dont vous venez d'apprendre la mort. Vous souhaitez que je vous fasse conoitre son caractère, mais sur tout ses principaux Ouvrages. Vous pourriez vous adresser à quelque autre qui seroit beaucoup plus en état de vous satisfaire. Ce n'est pas que je n'aie connu très particulièrement cet illustre Peintre, &c

O o

que

que je n'aie même été en droit de le mettre dans la Classe de mes Amis. Mais pour parler d'un Homme qui a excellé dans la Peinture, il faudroit un peu entendre cet Art, & je vous avoue ingénument mon ignorance. La prudence veut que je comence par cet aveu, parce que vous ne tarderez pas à vous en apercevoir. Je vais cependant me mettre en devoir de vous satisfaire, & vous dire, à ma manière, tout ce que je sai sur le chapitre de cet habile Homme.

J A Q U E S A N T O I N E A R L A U D naquit à Genève, le 18. Mai 1668. Il y fit ses premières études fort régulièrement jusqu'à l'âge de 16. ou 17. Ans. Avec une heureuse mémoire & la conception fort aisée, il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres. Le goût lui en est resté toute sa vie. Il auroit poussé ses études plus loin, & se seroit tourné du côté de la Prédication s'il avoit eu un peu plus de fortune. Obligé de choisir quelque genre de vie qui le fit subsister, il préféra à tout autre la Peinture, pour laquelle il se sentoit de la disposition. Il fit en peu de tems de grands progrès dans le Dessin, & il se passa bientôt de Maître. On sait qu'il n'apprit à dessiner que pendant deux Mois. Toutes les connoissances qu'il a acquises après cela dans l'art de la Peinture, il ne les devoit qu'à lui même.

Il alla à Paris à l'âge d'environ vingt ans, résolu d'y fixer son séjour, come le lieu le plus propre à se perfectionner & à gagner quelque chose dans la suite. La difficulté étoit de subsister dans les comencemens, ne tirant presque aucun secours de sa famille. Son Père étoit un habile Horloger, qui, outre son industrie, avoit un petit fond de Campagne, mais il étoit assez chargé d'Enfans. Celui-ci trouva le secret de surmonter ces premiers obstacles. Il peignoit pendant le jour pour fournir à son entretien, & une partie de la nuit il dessinoit, pour se fortifier dans une partie si essentielle à un Peintre. Le genre de Peinture qu'il avoit choisi étoit la Mignature. Ces premières années durent lui coûter beaucoup. Mais son talent se développant tous les jours avec une surprenante rapidité, il ne tarda pas à avoir la Vogue pour les Portraits. Dans peu d'Années il effaça tous les Peintres en Mignature de Paris. Son Pinceau acquit une finesse & une délicatesse à la quelle personne n'étoit encore parvenu, & l'éclat de son coloris effaça tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors.

Un commencement de fortune, & une réputation des plus brillantes furent les heureuses suites de ses talens. Il ne pouvoit plus suffire aux Ouvrages qu'on lui deman-

doit. Il étoit recherché par les Personnes de la première distinction. Plusieurs Princes & Princesses de la Cour de France voulurent avoir leurs Portraits de sa main.

Son Art lui donoit accès chez les Personnes du plus haut rang. Il étoit sur tout bien reçu au Palais Roïal. *Madame*, Princesse Palatine, Mère du dernier Régent, avoit beaucoup de bonté pour lui. Elle s'est déclarée dans toutes les occasions, sa généreuse Protectrice. Pour lui donner des marques de sa bienveillance, elle lui envoya son Portrait en grand, de la main de *de Largillière*. Mr. *Arlaud* l'a légué par son Testament à la Bibliothèque de Genève, avec d'autres qu'il avoit reçu de même de plusieurs autres Princes.

M. le Duc d'Orleans n'avoit pas moins de bone volonté pour Mr. *Arlaud* que *Madame*. Ce Prince, come tout le monde le fait, avoit un goût décidé pour les beaux Arts. Il aimoit sur tout la Peinture, & étoit un excellent Connoisseur. Il desseinait très bien, & manioit même le Pinceau. Pour se perfectionner encore plus le goût, il trouva à propos de s'attacher Mr. *Arlaud*, qui lui a donné assez long-tems des leçons de mignature. Il l'appelloit son *Maitre en Peinture*. Pour l'avoir plus aisément sous sa main, il lui donna un Apartement dans sa belle

belle Maison de *St. Cloud*. Cette préférence dans une Ville où il y a tant d'habiles Peintres , & où l'on peut choisir sur un si grand nombre , dit beaucoup en faveur de *Mr. A.* Ce que ce grand Prince goûtoit principalement en lui, c'est qu'il entendoit foncièrement son Art ; qu'il étoit en état d'en développer les véritables principes , & d'en déduire toutes les conséquences. Il avoit étudié avec beaucoup de soin les Règles de la Peinture , & savoit les appliquer à propos. On conoit quantité de Peintres , très habiles d'ailleurs , dont la plupart n'ont que la main. Il ne faudroit pas s'aviser de leur demander la raison de ce qu'ils font de bon. Ils ne sauroient vous l'expliquer. Ce sont , par manière de dire , des *Natures Plastiques*, qui organisent bien un Home , un Animal , une Plante , mais sans savoir ce qu'elles font. *Mr. Arlaud* étoit en état de rendre raison de tout , & c'est ce qu'il falloit à un Prince qui vouloit tout approfondir. Nôtre Gênevois , fort come il l'étoit sur l'*Erudition Pitoresque* , étoit donc parfaitement son Home.

Quand *Mr. A.* faisoit le Portrait de quelcun , il savoit y doner de la vie & peindre en quelque manière l'Ame. Il s'appliquoit sur tout à bien exprimer le caractère de la personne dont il s'agissoit. Ce qui l'aideroit

beaucoup à réussir de ce côté-là, c'est qu'il étoit excellent Phisionomiste. Il savoit découvrir, presque au premier coup d'œil, ce qu'on avoit dans l'intérieur. Le moindre geste disoit beaucoup pour lui. A cet égard il étoit en quelque manière redoutable. La Cour, quoi que le Pais de la dissimulation, étoit quelquefois transparente pour lui. Un Courtisan s'en plaignoit un jour avec vivacité; *Ce Diable d'A.*, disoit-il, *lit jusques dans le fond de nôtre Ame.*

Une autre chose qui contribuoit encore, à rendre ses Portraits animez, c'est qu'il savoit entretenir le feu & la vivacité des Persones qu'il peignoit, par une conversation qui ne tarissoit point. On eût dit que son Pinceau étoit un Instrument de Musique, qui devoit toujours être acompagné de la Voix. Il étoit éloquent, possédoit bien sa langue, trouvoit toujours les expressions les plus propres & les plus énergiques. Sa Conversation étoit spirituelle, & ordinairement enjouée. Vous sentez bien, *Monsieur*, combien de semblables entretiens sont propres à donner une attitude animée aux Personnes que l'on peint.

Mr. A. se trouvant dans une heureuse situation du côté de la fortune pensa à acquiescer, quand l'ocasion s'en présenteroit, quelques Tableaux des grands Maîtres, anciens  
&

& modernes. Peu à peu il en eut un assortiment assez raisonnable. Son but étoit, en se procurant ces excellens Originaux, de les étudier avec soin pour faire de nouveaux progrès dans son Art. Son Cabinet passoit pour une des Curiositez qu'un Etranger ne devoit pas négliger de voir à Paris. Quelques unes des Descriptions de cette grande Ville en ont fait une mention honorable. Voici ce qu'en dit *Brice*. dans la sienne.

„ Dans la Rue de *Condé*, est l'Aparte-  
 „ ment de *Jaques Antoine ARLAUD*, qui  
 „ réussit si heureusement dans les Portraits  
 „ en Mignature, qu'aucun Maître ne lui  
 „ peut à présent disputer en ce genre si  
 „ difficile. Son Cabinet est rempli de Ta-  
 „ bleaux excellens, du *Titien*, d'*Annibal*  
 „ *Carrache*, de *Rubens*, & des autres Pein-  
 „ tres en réputation ; mais on ne trouve-  
 „ ra dans aucun autre Cabinet un plus beau  
 „ choix de *Païssages de Forêt*, & d'une  
 „ perfection plus exquise. \*

Aussi Mr. *A.* avoit de fréquentes visites des Curieux. Mais les gens de bon goût cherchoient encore plus le Peintre que les Peintures. Sa Conversation seule atiroit beaucoup de personnes d'esprit.

Jé vous ai déjà dit, *Monsieur*, que le

O o 4

fort

fort de nôtre Peintre étoit le Portrait , mais j'ai oublié de vous marquer le jugement qu'en portoit le Régent , excellent Connoisseur , come vous savez. Il lui disoit un jour : *Avant vous les Peintres en Mignature faisoient des images : C'est vous qui leur avez appris à faire des Portraits. Votre Mignature a toute la force de la Peinture à huile.* Il faut convenir qu'outre la beauté du Coloris de ses Portraits , on est sur tout frappé de sa force. La *Détrempe* entre ses mains s'exprime aussi énergiquement que l'*Huile*. Quoiqu'il réussit si bien au Portrait , & qu'il put à peine suffire à ceux qu'on lui demandoit , cependant il ne se bornoit pas là. Les grands Peintres aiment sur tout travailler à quelque Morceau d'Histoire. C'est là qu'ils signalent le mieux leurs talens. Mr. A. nous a donné dans ce genre une *Famille sainte* , c'est-à-dire un petit *Jesus* , avec sa Mère & Joseph. Nous avons aussi de lui une *Madeleine* , qui passe pour un Chef-d'œuvre. Ces deux Pièces sont les plus grandes que l'on fasse en Mignature , & par conséquent des Ouvrages de longue haleine. Il les a laissées à la Bibliothèque publique , où les Curieux pourront les voir.

Mais le Morceau de Peinture le plus curieux qui soit sorti de ses mains , c'est sa fameuse *Léda*. C'est ce qui a le mieux fait



connoître ses talens Cet ouvrage a fait du bruit. Vous me marquez que divers Voisageurs qui l'ont vu, vous en ont parlé fort avantageusement, que chacun, à la manière, vous a fait l'Histoire de ce Tableau, mais que le rapport qu'on vous en a fait varioit beaucoup, & qu'on le chargeoit d'Anecdotes qui vous ont paru suspectes. Vous voulez donc que je vous informe exactement & en détail, de tout ce que je fai là dessus,

Mr. *A.* trouva à Paris chez Mr. *Cromelin*, qui avoit un Cabinet fort curieux, un bas relief de *Michel Ange*, qui lui parut de la dernière beauté. C'étoit un Marbre blanc d'environ deux piez de large, sur une hauteur proportionnée, où étoit représenté *Jupiter* changé en Cigne, & qui tenoit *Léda* de fort près. Il lui prit envie de copier cet Original, & précisément de la même grandeur. Il se proposa que la Copie qui devoit être sur du Papier. fit sur le Spectateur le même effet que le Marbre même. Au premier examen de l'Ouvrage, il paroissoit être simplement à l'Encre de la Chine. Avec un peu plus d'attention, on y decouvroit quelques teintes de *Bistre*, pour mieux imiter un Marbre que le tems a jauni. Mais en y regardant de plus près on y apercevoit quantité d'autres couleurs, mises

ses en œuvre avec un art merveilleux, pointillées avec une délicatesse infinie & qui les rendoit imperceptibles. De ce travail il a résulté une Copie si semblable à l'Original, que ce Papier étoit devenu du Marbre où étoient des figures en relief. La plupart de ceux qui l'ont vû ont comencé par y porter la main, pour s'assurer par l'atouchement de ce qu'ils voïoient. Les yeux ne pouvant pas faire la distinction entre la plate Peinture & la Sculpture, les doigts venoient à leur aide. Je vous avoue que la première fois que je vis la *Léda* à Paris, j'y fus trompé comè les autres. Rangez moi, si vous jugez à propos, dans la Classe des *Badanx tatonneurs*. J'y portai la main, je le confesse, mais je ne l'y portai qu'après des Sculpteurs eux mêmes, qui s'y étoient aussi mépris.

Ce qui fait le mérite distinctif de ce Tableau, à ce que disent les Connoisseurs, c'est que les gradations y sont observées avec tout l'art imaginable, que les Figures y sont tout à fait saillantes, parce que le *Clair-Obscur* y a été mis en œuvre dans toute sa perfection. Come ce terme de *Clair-obscur* avoit quelque obscurité pour moi, je m'en suis fait expliquer aux gens du métier, & voici l'idée qu'ils m'en ont donnée.

„ L'artifice du *Clair-obscur* consiste à donner

„ ner à toutes les Figures d'un Tableau un  
 „ grand relief, qui débrouille les Objets  
 „ & les détache les uns des autres, par  
 „ le moien de la Lumiere & des Ombres.  
 „ Il consiste encore à traiter les jours avec  
 „ intelligence, afin que la lumière diminue  
 „ doucement & se dégrade peu à peu, de  
 „ manière qu'elle finisse, & se termine  
 „ dans une Ombre diffuse & légère, &  
 „ qu'enfin elle devienne come insensible.  
 „ Le *Clair-obscur* tient come le milieu en-  
 „ tre les jours & les ombres, qui en-  
 „ trent dans la composition du sujet. Les  
 „ Grecs l'appelloient le *Ton* de la Peinture,  
 „ pour nous faire entendre que come dans  
 „ la Musique il y a mille tons différens, qui  
 „ s'unissent les uns aux autres d'une ma-  
 „ nière insensible, pour faire un son har-  
 „ monieux, de même dans la Peinture,  
 „ il y a une force & une dégradation de  
 „ lumière presque imperceptible.

L'usage bien entendu du *Clair obscur* fait  
 la perfection & la conformation du Colo-  
 ris. C'est par cette distribution enchante-  
 resse des Lumières & des Ombres que la  
*Léda* a fait illusion aux sens.

La *Léda* après avoir fait l'admiration de  
 tout Paris donna particulièrement dans la vûe  
 du Duc de la Force. Frapé de sa beauté,  
 il ne tarda pas à en devenir amoureux. Le  
 voila donc Rival de Jupiter. Pour jouir de  
 ce

ce bel Objet, il ne pensa pas à se métamorphoser en Cigne, come avoit fait ce Dieu. Quand il l'auroit pû, ces sortes de stratagèmes ne sont bons qu'une fois, & on s'en défie dans la suite. Il emprunta de Jupiter un autre artifice qui ne manque presque jamais, quoi qu'il dut être usé des le tems qu'on l'emploie; c'est celui dont se servit ce Dieu pour la conquête de *Danaé*. Nôtre Duc, à son imitation, fit pleuvoir l'or & l'argent. Il alla jusqu'à offrir Douze mille Livres pour avoir *Léda* à sa disposition, & elle fut à lui à ce prix.

Peu de tems après cette négociation, Mr. *A.* passa en Angleterre. C'est en 1720. qu'il fit ce Voïage. Outre la curiosité de voir ce País, il lui étoit mort un Frère à Londres l'année précédente. Il étoit Peintre en Mignature come lui, & avoit aussi de la réputation. Il laissoit une Veuve qui étoit une Dame de mérite, que Mr. *A.* voulut aller voir dans cette triste circonstance. MADAME eut la bonté de lui doner une Lettre de Recommandation pour la Princesse de Gales, qui est morte Reine d'Angleterre. Il fut fort bien reçu à la Cour; on le gratifia de diverses Médailles d'or, qui ont aussi versé dans la Bibliothèque publique. Il n'est pas nécessaire que j'avertisse qu'il y porta de ses Ouvrages qui furent admirez. Je ne m'étendrai pas d'avant-

tage sur ce Voïage, de peur qu'il n'interrompe trop l'Histoire de la *Léda*, qui est l'article à quoi vous vous intéressez le plus.

De retour en France il s'aperçut bien tôt de quelque refroidissement chez le Duc de la Force pour l'aquisition qu'il avoit faite. Ce Seigneur s'étoit engagé trop avant dans ce qu'on apelloit en France les *Actions*; & la chute du *Mississipi* avoit entraîné celle de sa fortune. Il chercha donc à se dégager auprès de Mr. A. Outre la solide raison du bouleversement de ses affaires, il en employa une autre qui fit de la peine au premier Possesseur. Il lui dit que dans sa passion pour *Léda* qui l'avoit fait penser à l'épouser, il l'avoit regardée come Fille unique, qu'on la lui avoit donnée come telle, & qu'il venoit d'apprendre avec surprise qu'elle avoit une Sœur, que l'on venoit de loger en Angleterre chez le Duc de *Chandos*. Il se plaignoit de ce que Mr. A. avoit remis à ce Seigneur une seconde *Léda*, qui faisoit beaucoup de tort à la première. Je crois que le Duc de la Force mourut quand les choses en étoient à peu près à ce point là. Son Héritier, qui est un de ses Frères, se crut encore moins obligé à tenir la Convention. Mais afin que Mr. A. ne se plaignit pas, en lui rendant sa *Léda*, on lui donna trois ou quatre mille Livres de dédomagement.

Un Ami de nôtre Peintre lui aiant demandé quelque éclaircissement sur cette *Léda* d'Angleterre, voici la Réponse. Il lui dit, que prévoiant qu'on lui enleveroit la Copie qu'il avoit faite de ce Bas-relief, & ne pouvant pas le résoudre à en travailler une seconde, ce qui lui auroit trop emporté de tems, il alla vers un habile Peintre Flamand qu'il chargea d'imiter sur la Toile le plus parfaitement qu'il pourroit, la *Léda*, qu'il le dirigea avec soin, & qu'enfin il résulta un Tableau à l'huile qui ressembloit autant au sien, que la différence de ces deux sortes de Peinture le peut permettre, & que voilà ce que c'est que la *Léda* Angloise, dont le Duc de Chandos eut envie, & qu'il paia fort bien.

Parmi les Questions que vous me faites sur la véritable *Léda*, vous me dites que *vous avez appris que depuis quatre ou cinq ans, on ne la voit plus, & vous voudriez savoir ce qu'elle est devenue.* Il faut donc vous en achever l'Histoire. Mr. A. aiant recouvré ce précieux Morceau travaillé avec tant de soin, ne pensa plus à s'en défaire. Il se voyoit une fortune de 30. ou 40. mille Ecus, qui le déterminâ à quitter Paris, & à venir jouir dans sa Patrie du fruit de son travail. Après un fort long séjour à Paris, il revint donc à Genève en Septembre 1730. Il nous

nous aporta sa *Léda* & la plûpart de ses beaux Tableaux. Tant qu'il a vecu les Etrangers ont demandé à voir son Cabinet come une des principales raretez de nôtre Ville. Mais le plus intéressant de tous ces Morceaux de Peinture étoit la *Léda*, pour laquelle on marquoit un empressement particulier. Les uns en vouloient à la beauté de l'ouvrage, & quelque-fois de jeunes gens au sujet même du Tableau, qui n'étoit rien moins que modeste. Si la Troupe curieuse étoit un mélange des deux Sexes, come cela arrivoit quelquefois, les *Petits-Maitres* s'échapoient, & donnoient souvent un peu trop d'essor à leur imagination égaïée. La pudeur des Dames en souffroit, & celle du Maître du Cabinet par contre-coup.

Le croirez-vous, *Monsieur*? Un beau matin nôtre Peintre mit sa *Léda* en pièces. Le bruit s'en répandit bien-tôt. On sut le fait, mais on n'en savoit pas encore la cause. Cela donna lieu à des Réflexions de bien des sortes. Le premier jugement, & par conséquent un peu précipité, fut de dire que c'étoit-là une boutade de Peintre. Les habiles Peintres, tout come les bons Poëtes, ont leur Verve, dit-on. La Verve tient toujours un peu de la fureur, & la pauvre *Léda* en a été la Victime. Vous voyez par là,

là, *Monsieur*, que le Sacrificateur à son tour ne fut pas épargné. Chacun, suivant son différent tour d'esprit, lui prêta quelque vüe secrète, qui n'étoit pas toujourns des plus honorables.

Je me rencontraï un jour dans une Compagnie où l'on s'entretenoit de cette vivacité de *Mr. A.*, une Personne qui s'y trouva prétendit nous en développer le motif. Il lui est revenu, nous dit-on, qu'il y a des gens qui répandoient que la *Léda* n'étoit pas de lui, ou au moins qu'il ne l'avoit pas deffinée. Cela l'a mis de mauvaise humeur, & sur le champ il l'a mise en pièces. „ Vous lui prêtez là un beau moien „ de se justifier, repliquai je ! Rien n'étoit „ plus propre à confirmer ce mauvais bruit. „ Au moins le sage Salomon en auroit jugé ainsi. Tout le monde sait ce qui se „ passa dans ce fameux Jugement qui lui „ fit tant d'honneur. Deux Femmes re- „ clamoient chacune un Enfant. Celle qui „ consentit qu'il fut mis en pièces fut jugée „ la fausse Mère par cela même.

Ce fut en 1738. que *Mr. A.* détruisit ainsi son ouvrage. Le Comte de *Lautrec* étoit alors à Genève avec le caractère de Médiateur de la part de la France, pour pacifier les troubles de la République. Il avoit vû le Cabinet de *Mr. A.* & avoit été frappé de



de la *Léda*. Quand on lui aprit sa destruction, il n'en voulut rien croire. Pour savoir ce qui en étoit ; il alla incessamment chez nôtre Peintre , qui aiant avoué , essuya de vifs reproches de ce Seigneur pour avoir gâté un si bel ouvrage. Mr. de Lantrec lui dit , moitié sérieux , moitié badinage , qu'il avoit été envoié à Genève pour empêcher qu'il ne s'y comît ni excès ni violence , que la destruction de la *Léda* étoit un manque de respect pour son Caractère , que l'aïant autant louée qu'il l'avoit fait , elle devoit être censée sous sa protection , au moins pendant tout le tems que dureroit la Commission de Plénipotentiaire.

Mr. A. se défendoit mal , ne parloit qu'à demi-mot pour la justification , & l'on ne savoit pas trop que penser la dessus. Mais après sa mort , on en a développé le véritable motif , qui ne peut que lui faire honneur. Le voici au juste , *Monsieur* , & je vous en donnerai bien-tôt les preuves. Mr. A. devenu septuagénaire , regarda sa *Léda* d'un autre œil qu'auparavant. Il s'étoit retiré dans sa Patrie pour s'ocuper de la Religion , & de la grande affaire du Salut. Dans ces principes , il se des fit scrupules sur une Peinture qui étoit assurément lascive , & capable de salir l'imagination. Témoin plus d'une fois , des mauvais étets que cet Objet avoit

produits, il voulut en arrêter le cours. Il se revêtit de la sévérité de ces illustres Romains, qui savoient se dépouiller, quand il le faloit, de toute la tendresse paternelle, & prononcer un Arrêt de mort contre leurs propres Enfans, lors qu'ils les trouvoient coupables.

On a sù depuis peu d'un sage Ecclésiastique de nôtre Ville, qu'il s'étoit ouvert à lui là dessus, & qu'il lui avoit proposé ce Cas de Conscience. Il est vrai que le Directeur consulté ne poussa pas la rigueur jusqu'à condamner entièrement la *Léda*. Il ne vouloit pas qu'on la gatât, il conseilla seulement de la montrer avec plus de réserve, son avis étoit qu'on ne la fit voir qu'aux *Initiez*, c'est à dire aux Experts en Peinture. Cette distinction paroît fort sage, mais un peu difficile dans l'exécution. Comment se défaire de tant de demandes importunes à quoi cette réserve auroit exposé nôtre Peintre ? Il étoit fort délicat sur le mensonge ; & comment se débarrasser autrement des Curieux indiscrets ? Peut-être encore que faisant main basse sur sa *Léda*, il porta sa vue plus loin que le cours de sa vie, & qu'il craignit les impressions que cet Objet pourroit faire après sa mort, tombant entre les mains de quelque Curieux qui ne se piqueroit pas de tant de circonspection.

Mr.

Mr *A.* avoit beaucoup lû la Vie des Peintres. Peut être y trouva-t-il un trait qui put l'exciter aussi à faire ce sacrifice. Un fameux Peintre d'Italie avoit fait autrefois pour le Duc de Ferrare, un beau Tableau représentant de même *Léda* avec Jupiter changé en Cigne. Il trouva qu'on ne sentoit pas assez le prix de son Ouvrage, & il en chargea un de ses Disciples qui le porta à *François I.* Protecteur des Beaux Arts.. Ce Prince paia bien le Tableau, qui a orné pendant plusieurs Règnes un des Palais des Rois de France. Mais malgré la beauté de la Peinture, on fut enfin choqué du sujet du Tableau. On le trouva dangereux, & on s'aperçut un peu tard qu'il avoit bien des fois excité des idées impures. Mr. *Des Noiers*, Ministre d'Etat sous Louis XIII. se fit un scrupule de conscience de laisser subsister plus long-tems cette Peinture lascive, & la condamna au feu.

Nous devons donc comparer Mr. *A.* mettant en pièces sa *Léda* à ces Poètes qui sur le retour, brûlent leur *Juvenilia*; c'est à dire les Vers trop libres qu'ils ont composés dans la jeunesse. On en a plusieurs exemples; mais ils n'en viennent guère là que quand ils sont dans un âge fort avancé. Le Père *Tournemine* s'y méprit. Comme Directeur de conscience, il exhorta vivement le

Poëte *La Motte* à supprimer ses *Odes Anacréontiques*. Le Conseil étoit prématuré. On lui promit bien qu'on n'en feroit plus, mais il ne put pas obtenir qu'on en fit le sacrifice. Voici la Réponse que lui fit le Poëte,

Je suis, Paradoxe ordinaire,  
 Assez sage pour n'en plus faire,  
 Mais trop peu pour les supprimer.

Mr. *A.* a donc poussé plus loin la délicatesse de conscience, & sans y être sollicité, il a dû se résoudre de lui même à faire le sacrifice de cet Objet dangereux. Cependant je suis taché de voir qu'on ne lui rend pas tout à fait justice là dessus. Les Amateurs des Beaux Arts persistent à dire qu'il est allé trop vite, & que ce zèle *Iconoclaste* doit être regardé come un coup d'étourdi. Mais peut-être sera-t'on plus équitable, si l'on veut bien prendre pour Arbitre le sage *Rollin*, & le faire prononcer là dessus.

„ Nous avons naturellement assez de  
 „ penchant au mal, dit-il. A quoi faut-il  
 „ donc s'attendre, quand la Sculpture avec  
 „ toute la délicatesse de l'art, & la Pein-  
 „ ture avec toute la vivacité des couleurs,  
 „ viennent allumer une passion déjà trop ar-  
 „ dente par elle-même? Quels ravages ne  
 „ causent point dans l'imagination des jeu-  
 „ nes

„ nes perſones, ces Nuditez indécentes,  
 „ que les Sculpteurs & les Peintres ſe per-  
 „ mettent ſi comunément? Elles peuvent  
 „ bien faire honeur à l'Art, mais elles des-  
 „ honorent pour touûjours l'Artiſte. Sans  
 „ parler même ici du Chriſtianiſme, qui  
 „ abhorre toutes ces Sculptures & ces Pein-  
 „ tures licentieuſes, les ſages du Paganif-  
 „ me, tout aveugles qu'ils étoient, les  
 „ condamnent preſque avec la même ſévéri-  
 „ té. *Sénéque* dégrade la Peinture & la  
 „ Sculpture & leur ôte le nom d'Arts li-  
 „ béraux, dès qu'elles prêtent leur Minif-  
 „ tère au Vice... Il n'eſt pas juſqu'aux  
 „ Poètes qui ſe déclarent vivement contre  
 „ ce déſordre. *Properce* condamne hautement  
 „ ces Tableaux qui pénètrent juſqu'au  
 „ cœur, & qui ſemblent donner des leçons  
 „ publiques d'impureté. Nos Ancêtres,  
 „ dit-il, ne mettoient point ainſi le crime  
 „ en honeur, & ne le donoient point en  
 „ ſpectacle.” Mr. *Rollin* trouve ſi beau cet  
 „ endroit du Poète qu'il le raporte en en-  
 „ tier. \* Je vous y renvoie, *Monſieur*, pour  
 „ ne pas trop alonger ma Lettre.

On a placé dans nôtre Bibliothèque un  
 beau Portrait de Mr. *A.* de la main de ſon  
*Ami de Largilière*. Il eſt représenté la pa-  
 lette à la main, & peignant actuellement

\* Hiſt. ancienne. Tom. XI. p. 203.

sa *Léda*. Il seroit à souhaiter que cet habile Peintre eut fait un second Portrait qui fit voir l'Auteur de la *Léda* la mettant en pièces trente ans après. On auroit pû le placer auprès du premier & l'exposer au Public. A mon sens, cette dernière attitude feroit encore plus d'honneur au Peintre Genevois que la première.

Quoi que je me sois déjà fort étendu sur ce sujet, je ne saurois me résoudre à le quitter sans vous faire part d'une petite Anecdote assez singulière. On dit que Mr. A. voulant détruire sa *Léda* ne le fit pourtant pas avec la précipitation & la fougue d'un Home en colère, mais que cela se fit d'une manière fort mesurée. Il la coupa avec attention & avec art. Il en sépara chaque membre, & en fit à peu près une Dissection Anatomique. Pour le Cigne, il se contenta de lui couper les ailes. On ajoute que ces morceaux sont parvenus, je ne sai comment, à divers Curieux, qui les conservent avec soin come des fragmens précieux. On dit que le Ministre d'un grand Prince a eu la tête de la *Léda*, une Dame une main, une autre qui est allée en Angleterre, y a emporté un des piez. Vous voiez donc, *Monsieur*, que ce beau Tableau n'est pas absolument perdu, & que, come dit le Proverbe, *on en a tiré piè ou aile*.

Ces

Ces membres mutilez ne laisseront pas de doner encore quelque idée de l'Ouvrage. N'admirez-vous pas le sort de la *Léda*? Après cette fin tragique, les restes de son Corps sont recherchez avec-empressement. On la traite presque come une Sainte, dont on dépèce les membres, pour en faire des espèces de Reliques, & que l'on distribue à ceux qui se sont le plus atendris sur son Martire.

Mr. *A.* s'étoit peint lui même en mignature, dans l'atitute où l'avoit représenté son Ami de Paris, je veux dire travaillant à sa *Léda*. Peut-être ne fit il que copier le Portrait que je vous ai dit que nous avons placé le plus honorablement que nous avons pû dans nôtre Bibliothèque, pour conserver la mémoire de ce Bienfaiteur. Cette mignature a un sort bien plus glorieux que son Portrait à huile. Le Grand Duc de Florence, je parle du dernier des Médicis, avoit fait ramasser avec beaucoup de soin, pour mettre dans sa fameuse Galerie, les Portraits des Peintres célèbres, mais qui avoient été faits par eux mêmes. Il n'en vouloit que de cette espèce. En 1756. celui de Mr. *A.* y fut placé avec les autres. L'année suivante ce Prince lui envoya sa médaille en or, qui est d'une valeur extraordinaire. On l'estime jusqu'à Quatre cent

Livres. Mr. *A.* a encore voulu par son Testament qu'elle fut conservée dans la Bibliothèque de nôtre Ville, come un Monument fort honorable.

Jusqu'à présent je n'ai envisagé Mr. *A.* que come Peintre; je pourrois aussi vous le présenter come un Home de Lettres assez éclairé, come un Home de bien distingué par la régularité de ses mœurs, & même come un Chrétien d'une piété exemplaire. Je m'étendrai peu sur ces articles, quoi que je sache que vous leur donnez beaucoup de prix, & qu'à vos yeux l'honnête Home & le Chrétien l'emportent sur le grand Peintre. Je ne dois point perdre de vue qu'il s'agit ici principalement de vous faire conoitre un habile Artiste. Cependant quand toutes ces qualités se trouvent réunies, il faut convenir qu'elles donnent un grand relief à celui qui les possède.

Mr. *A.* avoit du génie naturellement, beaucoup de lecture, & sa mémoire conservoit fidèlement tout ce qu'il avoit lû. Il entendot assez bien les Belles Lettres, la Fable, l'Histoire, & parloit aisément Latin. Il fréquentoit plusieurs Savans de Paris, & tenoit fort bien sa Partie avec eux. Il étoit sur tout fort lié avec l'Abé de *Longuerue*. Pour les beaux Arts, il ne s'en étoit pas tenu à la Peinture, il raisonoit également



ment bien sur la Sculpture & sur l'Architecture. Je peux encore vous le donner pour assez Philosophe. Il raisonoit bien naturellement. Pour la Phisique, il avoit assez étudié l'Histoire naturelle, & avoit beaucoup de goût pour la Phisique expérimentale. Sur l'article des Couleurs, il en parloit non seulement en habile Peintre, mais sur tout en bon Phisicien. Je ne dois pas omettre, puisque l'ocasion s'en présente naturellement, de lui faire honneur des relations qu'il eut à Londres avec l'illustre *Newton*. Il le voïoit souvent, & ce grand Astronome prenoit plaisir à la Conversation. Il ne dédaignoit pas de parler quelquefois Philosophie avec lui. De retour à Paris il reçut de lui une Lettre fort polie. Il est vrai que Mr. *A.* s'étoit donné quelques soins pour faire graver les Figures de l'*Optique de Newton* en François, que l'on avoit imprimée à Paris in 4to. & sur tout pour la Vignette qui est au Frontispice, dont il avoit corrigé le dessein. L'Auteur par reconnoissance, lui en envoya un Exemplaire très proprement relié, & l'accompagna d'une Lettre des plus gracieuses. Cette Traduction Françoisse, come vous savez, est de Mr. *Cofte*, mais retouchée par Mr. *de Moivre*, excellent Mathématicien de Londres. Ces Corrections ne sont que dans  
l'E-

l'Edition de Paris. Je ne m'arrêterai pas à ce que Mr. *A.* savoit d'*Anatomie*. Il en avoit appris tout ce qu'un bon Peintre en doit savoir. Il est plus important de vous faire remarquer que son fort étoit la connoissance du Cœur humain. Je peux vous le donner hardiment pour un bon Philosophe *Moraliste*. Il avoit étudié l'Homme d'une manière particulière. Ce qui l'avoit beaucoup aidé à faire des progrès dans cette connoissance, c'est la quantité de Caractère différens avec qui il s'étoit trouvé. Il disoit lui même que ses connoissances s'étendoient *depuis le Sceptre jusqu'à la Houlette*.

Il avoit aussi fort bien étudié la Religion; il la connoissoit par ses beaux côtez, & en raisonoit fort bien. Il étoit d'une Société de Gens de Lettres, dont le plus grand nombre étoient Théologiens. On y traitoit assez régulièrement quelque matière de Religion, sur quoi chacun disoit son Avis. Mr. *A.* y faisoit voir que ces sortes de Questions n'étoient point étrangères pour lui. Il en parloit avec goût & avec justesse; mais toujours avec beaucoup de modestie, insinuant le plus souvent, quand on l'invitoit à parler, que cela ne lui convenoit pas, & que ces matières n'étoient pas de son ressort. Il me semble donc, *Monsieur*, qu'un habile Peintre qui est en même tems Homme de

Let.

Lettres, Philosophe & Théologien, est un phénomène assez nouveau pour vous le faire remarquer.

Que Mr. *A.* ait été aussi un Home de bien, il n'y a rien là d'extraordinaire. Cependant vous voulez bien me permettre de m'y arrêter un moment. Ses mœurs étoient fort réglées. Il a passé sa vie dans un chaste Célibat. Sa Table étoit honête, mais fort simple. Il en avoit pros crit les ragouts, & tout ce qui flatoit la sensualité. Il n'aimoit ni la bone chère, ni le Jeu. Tout son plaisir consistoit dans la Conversation des Gens éclairés, dans la Lecture & dans la Promenade. Dès qu'il se fut retiré dans nôtre Ville pour y finir ses jours; il avoit acheté dans le voisinage un très joli fond de Campagne où il alloit se promener fort souvent. Vous savez, *Monsieur*, que nous avons de très belles vues a *Genève* & dans les environs. Mais celle de Mr. *A.* renchérit sur les plus riantes. Elle donne sur le Lac Léman, qui offre un Bassin magnifique avec la plus belle eau du monde, environé de Coteaux très bien cultivés. En habile Peintre, il sentoît des beautés dans ce Paisage, qu'un œil moins connoisseur n'eut pas sù si bien apprécier. C'est là qu'il méditoit sur les beautés de la Nature, & sur les merveilleux Ouvrages du Créateur.

Cette

Cette Retraite philosophique que Mr. *A.* avoit fû se ménager pour la Vieillesse , me rapelle un plan de vie qu'un Home d'esprit traçoit pour un Genevois qui auroit du talent , & que nôtre Peintre avoit suivi exactement , sans en avoir eu conoissance. Je me trouvai un jour à Londres en conversation avec Mr. *Silvestre* , dont vous aurez sans doute ouï parler. C'étoit un Médecin François établi en Angleterre , qui a travaillé avec Mr. *Des Maisseaux* , à la belle Edition in 4to. des Oeuvres de *St. Evremont*. Il avoit fait le Voïage d'Italie avec Milord *Monthermer* fils du Duc de *Montaigu* , où il avoit pris beaucoup de goût pour la Peinture & pour les Beaux Arts.

„ Savez - vous , me disoit-il , l'idée que je  
 „ me fais d'une Ville come la vôtre ? *Ge-*  
 „ *nève* est bon pour y naître , & pour y  
 „ recevoir une éducation convenable. On  
 „ peut s'y bien former l'esprit & le cœur.  
 „ Mais quand on est formé & que l'on se-  
 „ sent quelque génie , il faut se tirer de là ,  
 „ & se jeter dans quelque grande Ville ,  
 „ come Paris ou Londres , pour y dévelo-  
 „ per ses Talens & y gagner du bien ,  
 „ sauf à se retirer dans sa Patrie , quand on  
 „ comence à vieillir. Alors c'est prendre  
 „ un parti fort sage que de chercher a vivre  
 „ tranquillement dans un petit lieu , moins  
 bruïant

„ bruiant qu'une Capitale , y jouir de la  
„ Conversation de ses Amis , & se prépa-  
„ rer tout doucement à la mort. Votre  
„ *Genève* convient donc dans le premier  
„ & dans le dernier Période de la vie.”  
Voilà parfaitement le plan de vie de Mr. A.

J'en étois à ses mœurs, dont je me suis un peu écarté ; j'y reviens. Il étoit comunitatif, il se faisoit un plaisir d'aider de jeunes gens en qui il trouvoit de la disposition. Il leur faisoit part non seulement de ses connoissances, mais de quelque chose de plus réel encore. Il étoit bienfaisant & charitable.

Il se piquoit d'une grande sincérité. On peut même dire que c'étoit là son caractère distinctif. Au milieu de la Cour, qu'il fréquentoit souvent, il avoit su conserver cette simplicité de mœurs qui y est si rare. Quand il avoit l'honneur d'approcher les Grands, sa franchise ne se démentoit point. *Louis XIV.* lui avoit fait dire un jour de venir dans son Cabinet avec quelques cents de ses meilleurs Ouvrages. Il s'y rendit au tems marqué. Ce Prince y étoit seul, & examina tout fort attentivement. Il eut la bonté de marquer au Peintre sa satisfaction d'une manière fort flatteuse. Le Roi loua même devant quelqu'un de ses Courtisans, ce qu'il venoit de voir. Ce Seigneur rencontrant  
Mr.

Mr. *A.* qui étoit encore à Versailles, lui dit obligeamment que le Roi avoit loué ses Ouvrages. *S. M. me fait bien de l'honneur,* répondit nôtre Peintre, *mais Elle me permettra de dire que l'Académie s'y conoit encore mieux.* Sur quoi ce Seigneur, qui l'honoroit de son amitié, s'écria aussitôt, en lui frappant sur l'épaule: *Voiez donc ce Républicain, qui ne semble presque pas sensible aux Eloges d'un grand Roi!*

Reste à vous présenter Mr. *A.* come Chrétien. Après avoir montré qu'il étoit Homme de bien, la chose ne sera pas difficile. Ces deux titres se ressemblent beaucoup, & entrent assez l'un dans l'autre. J'ajouterai seulement sur ce dernier Article, que Mr. *A.* étoit assidu aux Exercices sacrez, & qu'il y paroissoit toujours avec dévotion & avec décence. Quand il entendoit un bon Sermon, il y étoit tout entier. Il ne conoissoit point les distractions, & il nous disoit qu'il s'étoit fait une habitude de l'attention, dans le comerce des Grands. En sortant de l'Eglise, il rendoit raison du Sermon aussi exactement qu'il l'auroit fait de quelque Tableau qu'on lui auroit fait voir. Dans le particulier, il lisoit fréquemment la Ste. Ecriture, & la lisoit avec beaucoup de réflexion.

Voilà un beau Portrait, direz-vous peut-être,

être , mais n'est il point un peu flaté ? Tout cela sent fort l'Oraison funèbre , c'est-à-dire , un Discours où l'on ne se pique pas trop de sincérité. J'en vai faire mes preuves tout à l'heure , en prenant pour modèle l'illustre Mr. de *Fontenelle* , qui dans les Eloges Historiques des Académiciens qu'il a donez au Public , ne dissimule point leurs défauts. Je ne saurois mieux faire que d'imiter sa bone foi , ne pouvant point atrapper sa manière d'écrire, qui passe pour inimitable.

Entre les bones qualitez de Mr. *A.* je vous ai fait remarquer sa modestie , lors qu'il parloit des matières de Religion devant des Théologiens. Le respect que l'on doit à la Vérité m'engage donc à reconoitre que cette modestie ne se soutenoit pas tous jours. Dès qu'il s'agissoit de Peinture , cette Vertu sembloit disparoitre chez lui. Non seulement il sentoit bien tout ce qu'il valoit , mais il vouloit encore que les autres le sentissent. Si quelque Peintre qui n'avoit pas autant de Talent que lui , lui aportoit quelque Ouvrage pour avoir ses avis , la correction se faisoit ordinairement d'une manière un peu sévère. Tout habile qu'il étoit en Morale , il oublioit alors les attentionemens que demande la Correction fraternelle. Vous l'auriez pris pour un Maître de

de Novices qui avoit pris à tâche d'anéantir entièrement l'amour propre dans quelque jeune sujet destiné à la Profession monacale. Ses Amis l'ont averti plus d'une fois que dans ces cas-là, il affectoit trop de faire sentir la supériorité de ses talens. La petite amertume de ses avis l'avoit rendu redoutable aux autres Peintres.

Une autre foiblesse qui a bien du rapport avec celle-là, c'étoit beaucoup de goût pour les louanges, une soif ardente de la réputation. Il vouloit qu'on lui assignât une place honorable parmi les grands Peintres, & sembloit avoir hérité des anciens Romains le desir d'immortaliser son nom. Il paroïssoit fort sensible au jugement que l'on porteroit de lui après sa mort. On a remarqué il y a long-tems que les habiles Peintres, tout come les grands Poetes, sont assez remplis d'eux mêmes, & ne se piquent pas beaucoup de modestie. Le Métier semble porter cela.

Permettez moi, *Monsieur*, de mettre ici une Remarque que je crois qui fera à sa place. On a beaucoup fait valoir la modestie des Anciens Peintres ou Sculpteurs, qui mettant leur nom au bas de leur Ouvrage se servoient du terme *faciebat*, & non de *fecit*. Un tel peignoit ce Tableau, ou travailloit à cette Statue. On avoit regardé



gardé jusqu'à présent ce Formulaire come modeste, l'Ouvrier n'osant pas doner cette Production come quelque chose d'achevé. Malheureusement c'est tout le contraire. Mr. Baile nous a fait voir que c'étoit leur orgueil qui les avoit fait exprimer ainsi. Ils vouloient insinuer par là que leurs Ouvrages les plus finis n'étoient qu'une espèce d'ébauche, & que s'ils avoient eu le tems d'y travailler d'avantage, on auroit vû toute autre chose. Et afin que l'on ne dise pas que c'est là un tour malin de cet ingénieux Auteur, il s'autorise du sufrage de *Pline*, qui l'avoit déjà expliqué de cette manière. \*

J'avoüe que cette bone opinion de soi même, regardée avec des yeux un peu sévères, est assurément un défaut. Cette soif de la réputation ne peut que passer pour une foiblesse. Ce desir de la Gloire ne doit pas trop nous agiter, si nous somes sages. Un Home d'esprit a dit avec raison, *Que la Gloire après la mort n'est pas plus estimable qu'un bon Vent après le Naufrage.* L'espérance de faire parler de soi quand on n'est plus, ne vaut assurément pas ce qu'elle coute. Mais après tout c'est une Pièce nécessaire dans la Societé, & dont on ne sauroit se passer. C'est un Instinct que nous a doné l'Auteur même

Q q de

\* Repub. des Lettres, Tom. I. p. 81.

de la Nature pour nous servir d'aiguillon, & qui produit de très bons effets. Le Public profite de quantité de beaux Ouvrages dont il ne jouïroit pas sans ce desir de la Gloire qui anime les habiles Artistes. Passons donc à Mr. A. cette ardeur pour s'immortaliser & pour faire parler de lui; ça toujours été là la passion des grands Hommes. Si c'est là se repaître de fumée, nous savons qu'il a travaillé sérieusement pour une autre Immortalité infiniment plus réelle, & qui a été le véritable objet de ses desirs.

Il a manqué une chose à Mr. A. qui contribue beaucoup à la perfection d'un Peintre, c'est d'avoir vû l'Italie. Ataché come il l'a été à Paris pendant quarante ans, il ne lui a pas été possible d'entreprendre ce Voïage. Tout ce qu'il a pû faire, c'est de s'être échapé à diverses reprises, pour voir tantôt l'Angleterre, tantôt quelques unes des Provinces de France, & il a tiré tout le parti que l'on peut tirer de ces Voïages. Retiré dans sa Patrie, il a parcouru la Suisse; mais quoi que rendu à lui même, il étoit trop tard pour penser à l'Italie. Il n'a vû que de loin cette Terre promise pour les Peintres, cette Mère des Beaux Arts, qu'ils souhaitent tous de voir de près.

Il y a plus de quinze Ans qu'il avoit quité le Pinceau, ensuite d'un coup qu'il avoit reçu

reçû à la Temple à Paris, & qui l'empêchoit de s'appliquer. Il s'avisa l'Année dernière de le reprendre, pour mettre la dernière main à quelques Ouvrages destinez à la Bibliothèque publique, & il se retrouva le même qu'auparavant.

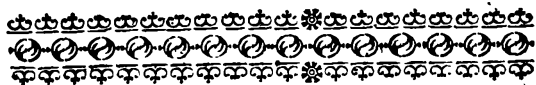
Il étoit allé passer ce Printems à sa Campagne. Le 25. Mai dernier il fut ataqué au milieu de la nuit d'une espèce de sufocation, qui nous l'a enlevé dans moins d'une demi heure. Sa mort a été des plus douces. Son Testament a confirmé l'idée avantageuse qu'il avoit donnée de lui pendant sa vie. Il laisse la plus grande partie de son Bien qui est considérable, à un Frère qui a toujours demeuré avec lui, depuis son retour de Paris; & une autre partie est allée à des Neveux. Il a fait des Legs très considérables à la Bibliothèque publique. Il en étoit un des Directeurs.

J'oubliois de vous dire que le célèbre Jean Daffier, habile Graveur, dont vous avez vû de si belles Médailles, qui sont aujourd'hui répandues par toute l'Europe, étoit son proche Parent. Mr. Daffier a un Fils encore jeune qui est aussi un excellent Médailleur. Il est à Londres, où il a déjà un Emploi pour la Monoie. Vous voiez que les talens & l'industrie sont héréditaires dans cette Famille.

Je lisois l'autre jour les *Principes de l'Architecture, de la Sculpture, & de la Peinture, de Félibien*. Il dit dans le Chapitre de la Peinture en Email, *Qu'environ l'An 1670. on comença à faire des Portraits émaillés en France, au lieu de ceux qu'on faisoit en Mignature. Les premiers qui parurent les plus achevez, & de plus vives couleurs, furent ceux que Jean Petitot & Jaques Bordier apportèrent d'Angleterre à Paris.* Il a oublié de dire qu'ils étoient l'un & l'autre Genevois. Ils travailloient ensemble. Mr. Petitot faisoit les Têtes, & Mr. Bordier les Habits.

Voilà donc des Genevois qui ont les premiers porté le Portrait en émail fort loin, de l'aveu de *Félibien*; & un autre Genevois, de l'aveu du Duc d'Orleans, qui a poussé la Mignature au plus haut degré. Il y a là, ce me semble, de quoi illustrer nôtre Ville. Mais il est plus que tems de finir. Je suis &c.

GENEVE le 7. Juin 1743.



## XII. LETTRE

*De Mr. Rousseau à Mr. de C.\*\*.*

MONSIEUR,

**L**A lecture de votre dernière Lettre a achevé de me convaincre de la vérité de cet Axiome de PLATON, *Que les Peuples seront heureux, lors que les Philosophes seront Rois, ou que les Rois seront Philosophes.* Plût à Dieu que ceux qui sont préposés pour régir la destinée des Hommes fussent tels que vous me faites comprendre qu'ils devroient être ; mais malheureusement la Sagesse n'a plus de Voix en Chapitre sur rien : C'est l'autorité & l'interêt qui décident de toutes les affaires du Monde. Vous voyiez par ce qui s'est passé jusqu'ici, & par ce qui vient d'arriver actuellement, que cet interêt est plutôt personnel & présent, que général & conduit par les vûes de l'avenir. Je n'entre point dans le fond de la Doctrine condamnée par la *Bulle* ; mais la Bulle en elle même porte une atteinte sensible aux privilèges du Clergé de *France*, qui seul est en droit de juger ce que la Cour de *Rome* a décidé : Les Evêques en ont été blessés,

mais il a falu obéir , & céder à la Cour de *Rome* un Droit que leurs plus saints Prédecesseurs avoient défendu & maintenu jusqu'à présent , contre les entreprises du St. Siège. De 48. Evêques assemblés , 40. ont soulcrit , & 8. ont eu le courage , ou peut être l'imprudence de protester ; car je suis persuadé , sur le pied où sont aujourd'hui les choses du Monde , que la véritable Sagesse consiste à suivre le torrent , quand il n'est pas en nôtre pouvoir de l'arrêter. On les appelle présentement à la Cour les *Evêques protestans* , & voilà tout le fruit qu'ils tireront de leur prétendue fermeté. Nous n'en serons pas moins obligés de reconoitre dans la suite des tems la foiblesse de nos anciennes libertés.

Je ne sai si ce n'est point d'un Roi de *Naples* , que l'on raconte , que pour prévenir les désordres que causoient dans l'Etat les Disputes de Religion , il avoit défendu , par un Edit , de parler jamais de Dieu , ni en bien , ni en mal. Il faudra prendre ce parti , si l'on veut vivre en repos ; car le moïen , par exemple d'avoir l'idée d'un Dieu , sans comprendre la nécessité indispensable de l'aimer , & si l'on est *Hérétique* , en soutenant cette nécessité , ne vaut-il pas mieux se taire que de s'exposer aux foudres que nos Maîtres lancent come il leur plait ?

plait ? Insensiblement on en viendra à suivre les mouvemens de sa Conscience, & je trouve que les moïens qu'on prend depuis long-tems pour nous en empêcher, sont les seuls capables de nous y obliger. A force de pousser son autorité, on la perd à la fin toute entière. Cette Maxime n'est pas moins vraie en fait de Religion qu'en fait de Politique. Voulés vous me persuader à croire ? Eclairés mon Esprit par de bones raisons ; la Vérité n'a pas besoin pour nous convaincre du secours de la violence. Toute l'Europe ne feroit encore qu'une Eglise, si on avoit voulu gagner *Luther* par la douceur, plutôt que de lui imposer par la force. Dieu veuille que le Père *Quesnel* ne devienne pas un jour une nouvelle Pierre de scandale pour l'Eglise, & que les Théologiens n'achèvent pas de faire tout perdre au Pape, en voulant lui faire trop gagner ! J'ai connu un Jouëur nommé *Morin*, qui revint d'*Angleterre* avec *Six Cent Mille Ecus* d'Argent comptant, & plus de *Cent mille Ecus* de Meubles & de Vaisselle : Il voulut être mieux, & perdit à Paris, en six Mois tout ce qu'il avoit gagné à *Londres*. Il me semble que je vous parle bien librement pour un Catholique François ; mais c'est une suite de la confiance que vous m'avez inspirée. Il y a des Gens  
qui

qui nous crient sans cesse, *Scitote sicut Infantes*. Et parce que nous ne sommes que de simples Laïques, ils veulent nous imposer la nécessité de croire aveuglément, & de nous en fier à la Foi de nôtre Curé; come si tous les Chrétiens n'étoient pas obligés de s'instruire de leur Religion, & de conoitre leurs devoirs, pour être plus en état de les pratiquer. Je trouve qu'il y a là dedans une jalousie d'autorité bien blamable & bien opposée à la Raison: C'est vouloir dominer sur les Consciences, c'est vouloir aveugler les Homes, afin de devenir leurs Guides, & de les conduire, sans résistance, par tout où il leur plaira de nous mener. Pour moi j'ai toujours crû, que la Religion n'étoit pas moins faite pour les Séculiers que pour les Eclésiastiques, & que tout l'Esprit & tout le Savoir, n'étoient pas renfermés dans le Bonnet de Docteur. Les Vérités de l'Evangile, aussi bien que celles de la Morale sont très simples, à la portée de tout le Monde, & se réduisent à peu de Principes absolument nécessaires; mais la plûpart des Théologiens les subtilisent si fort, que nous ne saurions les saisir; ou ils les élèvent si haut que nous ne saurions y atteindre. De là naissent l'Incrédulité & la Superstition. Une Métaphisique trop quintessenciée, des Misères trop obscurs



curs produisent l'une ; l'Ignorance & trop d'attachement aux Cérémonies extérieures produisent l'autre.

Je viens de recevoir une Lettre de *Paris* , où l'on me mande une chose assez singulière & bien propre à démasquer S\*\* . On m'écrit que Mr. de *Treïtorens* , qui est je crois de votre Ville , l'étant allé voir , & lui ayant communiqué un Mémoire qu'il vouloit lire dans l'Académie des Sciences , & dont il espéroit de tirer quelque avantage , S\*\* le pria de le lui laisser pour l'examiner & lui en dire son avis ; mais voici l'usage qu'il en fit : Il le lût le lendemain en pleine Académie , come un Ecrit de sa façon , & il eut l'impudence d'en recevoir les Complimens. Quand Mr. de *Treïtorens* le sût , il en murmura ; mais la chose étoit faite , & il n'étoit plus tems d'y remédier. S\*\* a d'ailleurs des Amis , qui n'auroient pas permis à un Étranger de parler trop haut. Peut-on voir un *plagiat* plus évident & plus manifeste ? Qu'on dise après cela que S\*\* est devenu honête Home ; le Cœur ne se change pas aisément ; & c'est le Cœur seul qui donne de la droiture & de la probité. Sans ces qualités peut-on faire quelque cas de l'Esprit & du Savoir ? Mr. de *St. Evremond* , qui n'étoit pas dévot , mais qui étoit honête Home , me disoit un jour à *Londres* , qu'il

avoit bien bien vû des Charlatans, mais qu'il n'en conoissoit point de plus dangereux que ceux qui couvrent & déguisent leurs Vices sous les aparences de la Vertu. Ils font autant de Dupes qu'il y a de Gens simples & crédules. Y a-t'il quelqu'un dont on doive plus se défier que de ces honêtes Fripons, qui se font un art de tromper & de séduire le Public ?

Lors que j'étois Page de Mr. de *Bonrepaux*, Ambassadeur de France à *Copenhague*, j'y conus un jeune Home, qui se vantoit d'être l'Auteur de tout ce qui se disoit d'ingénieux à la Cour : Il aprenoit son Rôle par cœur & son Esprit travailloit jusqu'à ce qu'il eut trouvé le moïen de le glisser quelque part. Il avoit du génie, mais tout ce qu'il disoit manquoit de sel, parce qu'il le faisoit venir de loin, & qu'il n'étoit que l'Echo des autres. Nous ne l'appellions que le Menteur, & je prenois plaisir à lui rompre en visière. Je le vis encore à *Londras*, lors que j'y allai à la suite de Mr. de *Tallard*, & j'eus la malice de lui dire, en bone compagnie, de nous réciter quelques morceaux de son Recueil. Les bons mots n'ont de prix qu'autant qu'ils sont dits à propos, sans préparation, & qu'ils sont neufs. Il en est à peu près d'eux comme de la pointe d'une Epigramme ; il faut que le tour de l'expression ajoute quelque

chose à la naïveté & à la finesse de la pensée. Lors que l'on imite les autres, l'Art se montre trop à découvert. Il y a la même différence entre la Copie & l'Original, qu'il y a entre un vrai Monarque & un Roi de Théâtre. Celui ci à beau jouer son Rôle parfaitement bien, il n'a jamais la dignité & la grandeur d'un vrai Roi. Je suis &c.

SOLEURE le 7. Février 1714.



## NOUVELLES LITÉRAIRES.

### H A N O V R E.

**L**E 4<sup>me</sup>. Tome des Leçons de feu Mr. *Boerhaave* sur les propres *Institutions* vient de paroître, toujours avec les Remarques de Mr. *Haller*, Professeur à *Gotttingen*. Les Sens tant internes qu'externes & le Sommeil en font le sujet. Le Célèbre Editeur y fait voir par tout la même force & la même Erudition qui brille dans les trois précédens \*. Il dit dans une courte Préface, qu'il a confronté divers Manuscrits, & qu'il en a pris ce qui étoit utile en soi-même.

\* Journ. de Sept. 1740. p. 303. Octobre 1741. p. 1021.

même & nécessaire pour faire un Ouvrage suivi & lié, & que ce qu'il y a mis du sien est distinct de ce qui appartient à l'Illustre Professeur Défunt. Il a puisé en particulier ce qui regarde l'Anatomie dans ses propres Observations, & fait souvent ses Descriptions d'après la Nature elle même, sur l'Inspection du Cadavre. Si quelques fois il a falu recourir aux Expériences d'autrui & à l'Autorité, il ne s'est ataché qu'aux bons Auteurs & généralement aprouvés. Dans d'autres ocafions, M. *Haller* a compilé ses Observations avec celles des autres, pour faire une Description riche & exacte. Du reste, quelque grand que soit le respect qu'il conserve pour la Mémoire de son cher & digne Maître, il ne donne pas dans toutes ses idées : Il a même soin de nous avertir des raison qu'il a de s'en écarter. Le V<sup>me</sup>. Volume, qui expliquera & achevera toute la *Physiologie*, paroitra encore dans le courant de l'Année. On nous en promet un fixième, mais sans Remarques de l'Editeur, sur les quatre parties pratiques des *Institutions* de Médecine, si les Connoisseurs le souhaitent. Il n'y a aucun doute que les vœux de tous ne se réunissent en ce Point.

On doit encore aux Veilles & aux soins infatigables de *Mr. Haller* une nouvelle Dissertation, en forme de Thèses Acadé-

miques , sur deux *Monstres* , avec trois belles Planches en cuivre : Une Brochure sur la *Valvule* de l'*Intestin Colon*, & une autre Dissertation sur la véritable origine du *Nerf Intercostal*.



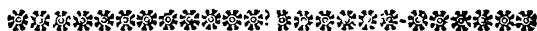
## A V I S.

**L**Es Editeurs de la BIBLE , avec les *Argumens & Réflexions* de M. OSTERVALD , qui s'imprime à Neuchâtel , étoient dans le dessein de ne plus recevoir de Souscriptions après la St. Jean , terme indiqué dans leur Projet : Ils avoient même déjà averti en conformité une partie de leurs Collecteurs. Mais on leur a écrit de divers endroits , que l'on n'avoit pas eu assés de tems , pour faire conoitre cette Edition , sur tout dans les Pais éloignés ; que d'ailleurs plusieurs de ceux qui desiroient de souscrire ne s'étoient pas trouvés jusques ici dans des circonstances à pouvoir le faire ; & qu'ainsi on verroit avec plaisir que le terme des Souscriptions fut prolongé , afin de ne pas priver nombre de Familles de l'avantage de se procurer cette Bible à un prix aussi modique que celui qui y est fixé. Ces réquisitions , aiant été communiquées à M. *Ostervald* , qui en étoit aussi informé d'ailleurs , il a approuvé qu'on dona cette satisfaction au Public. C'est ce qui a déterminé *Boyve & Comp.* à prolonger les Souscriptions jusques à la St. Martin prochaine. Et quoi qu'ils se crussent en droit d'exiger dès à présent un plus haut prix d'une Edition beaucoup plus ample & plus dispendieuse qu'ils ne s'y étoient atendus, ils veulent bien

re-

recevoir encore les Souscriptions sur le pied de L. 10. ou Deux Ecus & demi neufs , payables L. 6. en souscrivant & L. 4. en recevant l'Ouvrage entier. Ils tiendront ponctuellement toutes les autres Conditions énoncées dans leur Projet , & ils continueront leurs soins pour donner à leur Edition tout le degré de perfection dont elle peut être susceptible, afin qu'elle réponde autant qu'il sera possible à l'attente du Public.

Au reste l'impression de cette Bible se trouve fort avancée : Les Livres Historiques du Vieux Testament sont achevés , & on fait actuellement rouler quatre Presses sur cet Ouvrage. On auroit pû remettre dans peu le premier Tome à ceux qui souhaiteront de le faire relier en deux Volumes; mais on le délivrera complet aux Pâques prochaines.



## LES MISERES DE L'HOMME.

S O N N E T.

L'Homme, ce grand Problème & d'horreurs , & de charmes ,

A bien de quoi sévir contre sa Vanité !

Miserable Jouet ; Fruit de l'iniquité ,

Il naît par les tourmens au milieu des alarmes.

Son Enfance est marquée au triste Coin des larmes.

De foles Passions ardemment agité ,

Il coule sa Jeunesse : En sa Virilité ,

L'Ambition le livre à la fureur des Armes.

Plus âgé , le souci , l'avare soif de l'Or ,

Lui ravit le sommeil autour de son Trésor.

Vieux rongé des chagrins , à charge à tout le monde ,

Courbé sur la Béquille , il traîne en chancelant ,  
Ses pas défectueux vers une Nuit profonde.

O Mortel ! que de Maux ta Carrière comprend !

D \* \* \*

## C A N T A T E.

Vers des bords émaillés où chaque Fleur naissante  
Exhaloit dans les Airs mille douces odeurs ,  
L'aimable Iris goûtoit la douceur innocente  
De cueillir les plus belles Fleurs ;  
Quand du sein d'un beau Lis , cette jeune Mortelle ;  
Aperçût voltiger un Papillon badin.

Arrête , Volage , dit-elle :  
Veux tu toujours voler en vain ?

Le Papillon volage ,  
Effraïé du langage  
Qu'il a trop mérité ,  
Vole vers un Bocage ,  
Et confie au feuillage  
Sa chère Liberté.

Ainsi l'on voit sans cesse ,  
Du Nœud qui le presse  
Un Amant s'irriter.  
Une longue tendresse ,  
Lui semble une foiblesse  
Qu'il doit éviter.

En vain d'un pas léger , Iris croit le surprendre ,  
Iris , dont les charmes naissans ,  
Forçoient mille Cœurs à se rendre ,  
Il s'échape toujours à ses efforts pressans.

Alors , l'aimable Iris s'écria d'un air tendre ,  
L'Amour conseille en vain ; on ne doit pas s'attendre  
Qu'un Cœur léger se livre à des Cœurs innocens.  
Un Volage est invincible.  
Il se dérobe à chaque instant.  
On triomphe d'un Insensible ;  
Jamais d'un Inconstant.

Beautés, qui possédés les Armes  
 Qui ravissent la Liberté;  
 Vous n'avez point assés de charmes,  
 Pour fixer sa légèreté.

Le Papillon content d'avoir fui l'Esclavage;  
 Vole de Fleur en Fleur, & jamais arrêté,  
 Au Lis, au Jasmin, il offre un tendre hommage,  
 Et bientôt de l'Oeillet il paroît enchanté.  
 Le seul choix des plaisirs rend sa flamme inquiète;  
 Chaque nouvel Objet irrite ses ardeurs.  
 L'Inconstant, à l'humble Violette  
 Ose bien voler des faveurs.

Tantôt l'éclat de l'Amarante,  
 Le flatte, l'attendrit, l'enchanté,  
 Et lui fait pousser des soupirs.  
 Tantôt une Rose naissante  
 Endame ses desirs;

S'aimant déjà beaucoup, ils s'aiment plus encore.  
 Jamais l'heureux Céphale avec sa chère Aurôre,  
 N'a goûté de plus doux plaisirs.

Amour que de douceur on trouve en ton Empire!  
 Des doux plaisirs qu'en vain fais toi l'Homme desirer,  
 Toi seul le fais jouir:  
 Et tu peux seul décrire,  
 Ce que tu lui fais ressentir.

## T A B L E.

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| Lettre sur le Culte des Dieux étrangers à Rome.           | 515 |
| Suite de la Description des Glacieres de Savoie.          | 544 |
| Lettre sur les Ouvrages de M. Arl. célèbre Peintre à Gen. | 561 |
| Lettre de Mr. Rousseau à Mr. de C.                        | 597 |
| Nouvelles Littéraires.                                    | 603 |
| Avis sur la Bible de M. Ostervald.                        | 605 |
| Les Misères de l'Homme, Sonnet.                           | 606 |
| Cantate.                                                  | 607 |